

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 juillet 2020

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'espace Nino Ferrer, le 13 juillet 2020, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

M. Gilles BATTAIL, M. Alain SAUSSAC, Mme Patricia CHARRETIER, M. Paulo PAIXAO, Mme Françoise FOUQUET, M. Dominique MARC, Mme Sylvie PAGES, M. Dominique THERAULAZ, Mme Nadine LANGLOIS, M. Ali KAMECHE.

M. Alain MIRZA, M. Sylvain JONNET, Mme Audrey STEMPELL, M. Khaled LAOUITI, Mme Dina MARTINS, Mme Janina LE PAPE, M. Antonio José SILVA DE CARVALHO, M. Sébastien MASSON, Mme Virginie RABREAU, M. Sosthène PALA MAWA, M. Vincent BENOIST, Mme Catherine DOMENECH, M. Wilfried DESCOLIS, Mme Patricia HALUSKA.

Absents excusés ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Christelle RIBOUILLARD (pouvoir à M. Khaled LAOUITI), M. Rodolphe CERCEAU (pouvoir à M. Ali KAMECHE), M. Victor GUERARD (pouvoir à M. Alain SAUSSAC), M. Jérémie POUTEAU (pouvoir à Mme Audrey STEMPELL), Mme Annie NIVERT (pouvoir à M. Dominique MARC), Mme Natacha MOUSSARD (pouvoir à Mme Nadine LANGLOIS), Mme Sarah MACHROUH (pouvoir à M. Vincent BENOIST), Mme Laurence DELAPORTAS (pouvoir à M. Vincent BENOIST), M. Raphaël SEGERER (pouvoir à Mme Catherine DOMENECH), Mme Sylvie SINIVASSIN (pouvoir à M. Wilfried DESCOLIS).

Absente excusée sans pouvoir :

Mme Soraya DNI.

Observations de séance :

Le quorum étant atteint, M. Gilles BATAIL, Maire, ouvre la séance à 18h40.

Mme Soraya DENNI entre en séance à 18h50.

M. Gilles BATAIL : Mes chers collègues, bonsoir. Je vous invite à regagner vos places. Je vais procéder à l'appel.

M. Gilles BATAIL procède à l'appel.

M. Gilles BATAIL : Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons débiter.

1. **2020-017 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 13 juillet 2020**

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le premier point, c'est la désignation du secrétaire de séance pour cette séance du 13 juillet. M. THERAULAZ s'est proposé, il a levé la main avant tout le monde. On considère si personne n'y voit d'objection que M. THERAULAZ est secrétaire de séance ?

Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner Dominique THERAULAZ comme secrétaire de séance du Conseil municipal du 13 juillet 2020.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Dominique THERAULAZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. 2020-018 – Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2020-014 du Conseil municipal du 4 juillet 2020.

Décision n° 2020-003	Signature d'une convention de partenariat pour les ateliers prépa bac philo.
Décision n° 2020-004	Signature d'un contrat de cession pour un conte bilingue balade anglaise.
Décision n° 2020-005	Convention de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux au collège départemental DENE COURT.
Décision n° 2020-008	Avenant numéro 1 au contrat de droit d'exploitation pour le spectacle jeune public « Namasté ».
Décision n° 2020-009	Dépôt de déclaration préalable pour la mise en place d'une clôture permettant la résidentialisation de la résidence Parc de la Mairie, Foyers de Seine-et-Marne, située avenue Aristide Briand.
Décision n° 2020-010	Acceptation de remboursement de différents sinistres par l'assurance SMA CL pour la flotte automobile.
Décision n° 2020-019	Convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAPER Ile-de-France.
Décision n° 2020-020	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association « Les restos du cœur de Seine-et-Marne ».
Décision n° 2020-021	Signature d'un contrat de cession pour une animation Typomatic.
Décision n° 2020-022	Signature d'un contrat pour un atelier Graffiti.
Décision n° 2020-023	Aliénation à titre gratuit de 4 véhicules au projet du conseil de district d'Agua Grande, SAO TOME.
Décision n° 2020-024	Versement partiel de subvention aux associations au titre de l'exercice 2020.
Décision n° 2020-024bis	Signature d'une convention pour l'organisation du colloque « Nourrir un bébé, c'est cultiver ».
Décision n° 2020-025	Décision modificative de l'arrêté n° 320 du 15 mai 2006 de la régie du service des finances.
Décision n° 2020-026	Aide temporaire aux familles dans le cadre de la restauration scolaire et de loisirs.
Décision n° 2020-027	Convention avec la fondation CLARA relative au recensement et à la stérilisation des chats errants.

Décision n° 2020-029	Signature relative à l'organisation d'une action de formation à la médiathèque par le Département.
Décision n° 2020-030	Convention de participation financière de la commune de DLL au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte Marie au titre de l'année civile 2020, 2 et 3 ^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 et le 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021.
Décision n° 2020-031	Classes transplantées 2020 – Attribution de subvention à la coopérative de l'école élémentaire Maurice de Seynes.
Décision n° 2020-032	Signature d'un contrat de location pour l'exposition « Expérience lune » du 08/01/2020 au 20/02/2020.
Décision n° 2020-034	Convention de partenariat avec Festival Imago Art et Handicap.
Décision n° 2020-036	Signature d'un contrat spectacle « La pluie des mots » du 21/10/2020.
Décision n° 2020-038	Signature d'un contrat spectacle « Voltaire » du 09/10/2020.
Décision n° 2020-039	Signature d'un contrat avec l'association « La coulure » pour l'organisation d'un atelier graffiti.
Décision n° 2020-040	Signature d'un contrat de cession de droite d'exploitation du spectacle « Les couleurs de l'eau ».
Décision n° 2020-041	Signature d'un contrat de cession pour un conte bilingue « Balade anglaise ».
Décision n° 2020-042	Signature d'un contrat de cession de représentation pour le spectacle « A dos d'escargot ».
Décision n° 2020-043	Signature d'un contrat pour une conférence Saint-Exupéry par Rozenn Bouglet.
Décision n° 2020-044	Signature d'un contrat spectacle « Les carnets de Cerise » du 18 au 21/05/2021.
Décision n° 2020-047	Organisation d'un cinéma de Plein Air du 30/08/2020.
Décision n° 2020-048	Tarifs municipaux 2020.

Par délibération n° 2020-014 du Conseil municipal du 4 juillet 2020, de la Commune de Dammarie-lès-Lys, en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en matière de marchés publics.

Intitulés	Montants	Nom et coordonnées du titulaire du marché	Date de notification	Durée	Reconduction	N° de marché
<u>Lot n°1</u> : Séjour cirque et équitation	Min participations: 6 Maxi: 20	Cirque Equestre de COCICO Route de Prunoy – 89 120CHARNY OREE DE PUISAYE	13 mars 20	1 an	1 fois	020-01
<u>Lot n°2</u> : Séjour activité	Min participations: 6 Maxi: 8	ASSOCIATION REGARDS 118 Avenue Briand – 92 120 MONTRouGE	13 mars 20			020-01
<u>Lot n°3</u> : Séjour apprentissage de la voile	Min participations: 6 Maxi: 8	ASSOCIATION CHARLOTTE LOISIRS 15 Avenue Galois Clos de Souspiron BP 26 84141 MONTFAVET Cedex	13 mars 20			020-01
Travaux de réparation et d'entretien, et petits travaux neufs dans les bâtiments communaux. <u>Lot n°1</u> : Travaux de couverture et charpente	Minimum : 10 000 € HT Maximum : 100 000 €HT	UTB Scop sis 152 rue Pasteur – 77000 VAUX-LE-PENIL	19 – juin - 20	1 an	2 fois	020-09-01
<u>Lot n°2</u> : Travaux de serrurerie, métallerie, volets et stores motorisés	Minimum : 10 000 € HT Maximum : 200 000 €HT	UTB Scop sis 152 rue Pasteur – 77000 VAUX-LE-PENIL	19 – mai - 20			020-09-02
<u>Lot n°3</u> : Travaux d'électricité, courants faibles, VDI	Minimum : 10 000 € HT Maximum : 120 000 €HT	POINT SYSTELECOM sis 23 rue Raspail – CS 30013 – 94853 IVRY-SUR-SEINE	19 – juin- 20			020-09-03

Travaux de construction d'un pôle santé et d'un laboratoire d'analyses médicales <u>Lot n°15</u> : Ascenseur	51 790,00 € HT	OTIS sis Pont Sainte Marie – 14 rue Claude Chappe – CS 70500 – 10154 PONT SAINTE-MARIE Cedex	18 – juin - 20	13 semaines	Non	020-13-15
Travaux d'aménagement de voiries et de réfection de trottoirs relevant du programme 2020 pour la Ville de Dammarie-lès-Lys. <u>Lot n°1</u> : Travaux d'aménagement de trottoirs et d'une voie verte avenue Péri-Forêt (tronçon Péri-Glandée)	344729.61 € HT	S.T.R.F. -57, rue de la Libération – 91590 – BOISSY-LE-CUTTE	18 – juin - 20	5 semaines	Non	020-16-01
<u>Lot n°2</u> : Travaux de réfection des trottoirs secteur Villaubois (impasse) et rue du Château Gaillard.	250637.02 € HT	TP GOULARD – 92 rue Gambetta CS 80598 – 77215 Avon Cedex	18- janv - 20	4 semaines		020-16-02
Travaux d'été dans les écoles. <u>Lot n°1</u> : Gros Œuvre Plâtrerie	58 333,33 € HT	OSB sis 87 rue des Montatons – 91 240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	25 – juin - 20	8 semaines	Non	020-17-01
<u>Lot n°2</u> : Peinture Sol	11 352,00 € HT	LES PEINTURES PARISIENNES sis 5 rue Gatelliet – 77000 MELUN Cedex	18 – juin - 20	8 semaines	Non	020-17-02
<u>Lot n°3</u> : Stores et Menuiseries Aluminium	36 855,50 € HT	MPP NORBA CENTRE sis 37 route de Malesherbes – 45390 PUISEAUX	18 – juin - 20	8 semaines	Non	020-17-03

M. BATAIL : Le point suivant, c'est l'information du Conseil municipal des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Vous en avez, comme il est d'usage, une liste qui répond d'ailleurs, au dernier Conseil municipal, nous avons fixé des critères. Y a-t-il des questions concernant cette liste avant que nous considérions qu'elle soit adoptée ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui. C'était par rapport aux tarifs municipaux 2020, savoir s'ils étaient identiques à ceux de 2019 ou s'il y avait une augmentation.

M. BATTAIL : Concernant ces tarifs, on a appliqué une revalorisation du montant de l'inflation, c'est 1 % enfin, ce n'est pas donc tout à fait le chiffre de l'inflation et avec parfois des petits arrondis parce que c'est un peu compliqué vu la kyrielle de tarifs que l'on a. Donc, l'augmentation a été limitée à 1 %.

Est-ce qu'on a répondu à votre question, M. BENOIST ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'agissant d'une information, on considère qu'information a été donnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance du Conseil municipal.

M. BATTAIL : Nous avons ensuite l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et le CCAS, Mme Soraya DENNI doit nous rejoindre et je vous propose, si vous l'acceptez, que nous traitions ces points un peu plus tard lorsqu'elle sera présente.

Est-ce qu'il y a des objections à procéder de la sorte ? On le fera de toute façon au cours de cette séance simplement.

On passe à la fixation du nombre d'administrateurs et l'élection des représentants du Conseil.

En accord avec les membres du Conseil municipal, il a été décidé de modifier l'ordre des délibérations en fonction de l'absence de Mme DENNI qui a rejoint le Conseil à 18h50.

6. 2020-022 – Création des commissions municipales

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : On passe à la création des commissions municipales.

Le Conseil municipal a la possibilité de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des

délibérations. Elles sont constituées pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Le rôle consiste en l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler par ses délibérations les dossiers de la Commune.

Il est donc proposé de créer les commissions municipales ci-dessous. Nous ne serons pas très innovants puisqu'il s'agit de reprendre au fond la structure que nous avons précédemment, donc :

- une commission Qualité de Vie pour les dossiers relatifs à l'administration et aux services à la population ;
- une commission Cadre de Vie pour les dossiers techniques liés au cadre de vie, comme son nom l'indique ;
- une commission des Finances pour les dossiers relatifs au vote des budgets et comptes administratifs ainsi qu'aux affaires financières.

C'est une structure que nous avons mise en place parce que nous avons constaté, ça remonte à un certain temps, que la multiplication des commissions et donc le nombre restreint de commissaires conduisait au fait que très souvent, on n'avait pas de quorum. On a choisi de regrouper et ce qu'on vous propose de regrouper comme ces commissions ont fonctionné au cours des dernières années de manière que nous soyons sûrs d'avoir un certain nombre de commissaires présents dans les commissions. Bien entendu, tous les sujets sont traités au sein de ces commissions en fonction évidemment de leur appartenance thématique à l'une ou l'autre des dites commissions.

Voilà la proposition qui vous est faite. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ces points ?

Oui, Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : *Hors micro*

M. BATAIL : Si vous voulez, la commission Cadre de Vie, si j'ai bien entendu la question, c'est plutôt tout ce qui touche à l'environnement au sens large et ça va depuis, je dirais, la propreté jusqu'à tout ce qui touche à l'urbanisme, les choses de la manière la plus large, mais il y a aussi ce qui peut toucher au bâtiment. A contrario, la commission Qualité de Vie, c'est plutôt tous les services à la population.

Parmi les services à la population, il y a tout ce qui touche à l'éducation, tout ce qui touche aux associations, tout ce qui touche de manière générale au fonctionnement avec la population. Evidemment, la commission des Finances quant à elle, son appellation parle d'elle-même, traite des dossiers financiers dans la Commune. Principalement, ce sont les moments de l'exercice budgétaire, le budget, le budget supplémentaire éventuellement s'il y en a un et le compte administratif. Les délibérations qui vont avec le vote du budget, c'est-à-dire que tout ce qui est la fixation des taux d'imposition, etc. tout ça relève aussi de la commission des Finances. Voilà.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Mme HALUSKA : *Hors micro.*

La deuxième question que je me posais, c'est que je comptais le nombre de personnes qui étaient présentes dans chacune des commissions, c'est-à-dire que ça fait quatorze personnes par commission dans le cadre de vie et qualité de vie, c'est ça ?

M. BATAIL : Oui.

Mme HALUSKA : qu'en principe, vous avez prévu quinze personnes. C'est ça ?

M. BATAIL : On va le voir ensuite sur la fixation du nombre et la désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales. Donc, vous allez avoir la réponse, c'est le point suivant.

Mme HALUSKA : D'accord.

M. BATAIL : Donc, je mentionne au PV l'arrivée de Soraya DENNI. Merci.

Arrivée de Mme Soraya DENNI au Conseil municipal à 18h50.

M. BATAIL : Alors, est-ce qu'il y a des votes contre pour la création de ces commissions telle que je vous l'ai présentée ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de créer les commissions municipales suivantes :
 - o commission Qualité de Vie, pour les dossiers relatifs à l'administration et aux services à la population ;
 - o commission Cadre de Vie, pour les dossiers techniques liés au cadre de vie ;
 - o commission des Finances, pour les dossiers relatifs au vote des budgets et comptes administratifs ainsi qu'aux affaires financières ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

7. 2020-023 – Fixation du nombre et désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous allons maintenant fixer le nombre des commissaires puisqu'on les appelle ainsi, destinés à siéger au sein des commissions municipales.

Nous devons désigner les membres de ces trois commissions dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, soit commission Qualité de Vie 18 membres dont le Maire, votre serviteur, donc

- la majorité dont le Maire : 14 membres ;

- Dammarie Citoyenne : 3 membres et
- Un Nouveau Souffle : 1 membre

A moins qu'il y ait une autre disposition que les groupes dits d'opposition souhaitent soumettre.

Pour la commission Cadre de Vie : 18 membres dont moi-même ;

- la majorité donc 14 membres ;
- Dammarie Citoyenne : 2 membres ;
- Un Nouveau Souffle : 2 membres ou 3 et 1 et 2 et 2 s'il y a volonté de.

Pour la commission des Finances : 10 membres dont moi-même avec

- une majorité dont moi-même : 8 membres ;
- Dammarie Citoyenne : 1 membre et
- Un Nouveau Souffle : 1 membre.

Alors, je connais les propositions pour la liste Dammarie : commission Qualité de Vie donc moi-même, Patricia CHARRETIER, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Janina LE PAPE, Alain MIRZA, Audrey STEMPELL, Rodolphe CERCEAU, Christelle RIBOUILLARD, Natacha MOUSSARD, Annie NIVERT et Soraya DENNI.

Puis, j'ai trois membres qui doivent m'être proposés par la liste Dammarie Citoyenne et un membre pour la liste Un Nouveau Souffle. Là, je vais vous céder la parole, M. BENOIST.

M. BENOIST : On a choisi d'être trois à la commission Cadre de Vie : Laurence DELAPORTAS, Raphaël SEGERER et moi-même.

Pour la Qualité de Vie : Catherine DOMENECH et Sarah MACHROUH.

Pour les Finances, donc en titulaire moi-même, en suppléante, Laurence DELAPORTAS.

M. BATAIL : Voilà. Pour l'instant, le règlement intérieur n'est pas fixé. Donc, il faudra éventuellement qu'on trouve une manière de travailler et puis, s'il y a besoin de suppléants, on verra un peu comment on s'organise.

M. DESCOLIS.

M. DESCOLIS : Oui. Pour le Cadre de Vie, ce sera moi-même.

Qualité de Vie, ce sera Patricia HALUSKA et moi-même.

Commission des Finances, ce sera Sylvie SINIVASSIN et moi-même.

M. BATAIL : D'accord. Très bien.

M. LAOUITI : *Hors micro*

M. DESCOLIS : Alors, pour tout démystifier, on débute, donc on apprend les choses au fur et à mesure. Vous pouvez rire de nous, il n'y a pas de souci. On verra aux prochaines élections, mais pour l'instant effectivement, on ne fait qu'apprendre. Ce genre de commission, c'est tout nouveau, excusez-nous pour les petits défauts et les petits ratés, s'il y en a.

M. BATAIL : Ne nous fâchons pas. Il n'y a aucun problème avec ça et d'ailleurs, on a modifié un peu par rapport à ce qui était puisqu'on a permuté les deux commissions. Ça me va très bien, il n'y a pas de problème là-dessus, mais effectivement, je comprends aussi la réflexion de M. LAOUITI disant « profitez de l'autre siège ».

M. DESCOLIS : Non, mais de toute façon, on est là pour apprendre et d'ailleurs, on en profitera. On a appris aussi qu'on pouvait se faire former en tant qu'élus de l'opposition. Donc, j'espère qu'on bénéficiera de ces formations-là.

M. BATAIL : Absolument.

Très bien. Je vous remercie. Il faut qu'il y ait un vote.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie. Je souhaite bon travail à ces commissions pour la durée du mandat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de fixer à 18 (dont le Maire, président de droit), le nombre des membres élus pour siéger au sein de la commission Qualité de Vie ;
- de désigner les membres suivants au sein de la commission Qualité de Vie : Gilles BATAIL, Patricia CHARRETIER, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Janina LE PAPE, Alain MIRZA, Audrey STEMPELL, Rodolphe CERCEAU, Christelle RIBOUILLARD, Natacha MOUSSARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Catherine DOMENECH, Sarah MACHROUH, Patricia HALUSKA, Sylvie SINIVASSIN ;
- de fixer à 18 (dont le Maire, Président de droit), le nombre des membres élus pour siéger au sein de la commission Cadre de Vie ;
- de désigner les membres suivants au sein de la commission Cadre de Vie : Gilles BATAIL, Alain SAUSSAC, Paulo PAIXAO, Sylvie PAGES, Victor GUERARD, Ali KAMECHE, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Sébastien MASSON, Virginie RABREAU, Dina MARTINS, Jérémy POUTEAU, Sylvain JONNET, Sosthène PALA MAWA, Vincent BENOIST, Raphaël SEGERER, Laurence DELAPORTAS, Wilfried DESCOLIS ;
- de fixer à 10 (dont le Maire, président de droit), le nombre des membres élus pour siéger au sein de la commission des Finances ;
- de désigner les membres suivants au sein de la commission des Finances : Gilles BATAIL, Khaled LAOUITI, Alain SAUSSAC, Sosthène PALA MAWA, Soraya DENNI, Rodolphe CERCEAU, Patricia CHARRETIER, Sébastien MASSON, Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN.

M. BATAIL : Alors, puisque nous sommes maintenant revenus, pas au complet, mais en tout cas avec notre effectif prévu, je vous propose si vous en êtes d'accord que nous revenions à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.

Est-ce que ça vous va de traiter ce sujet maintenant ? Très bien.

8. 2020-019 – Election des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Tout d'abord, la désignation peut se faire à bulletin secret ; si personne n'y voit d'objection, on peut aussi le faire par scrutin à main levée, ça a un avantage au regard de la longueur de l'ordre du jour, peut-être gagner un tout petit peu de temps.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que le vote se fasse à main levée ? M. BENOIST, oui.

M. DESCOLIS ? Très bien.

Il y a cinq membres titulaires de la CAO à désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste et cinq membres suppléants, soit pour la majorité dont le Maire ou son représentant puisque je suis Président de droit de ladite commission à cinq membres et pour les listes Dammarie Citoyenne et Un Nouveau Souffle, un membre à désigner.

Ensuite, on peut procéder au vote. Vous avez chacun des pouvoirs et en fonction des candidats que vous proposez, on recueille les votes pour les uns et pour les autres. Il est préférable, je pense, que nous n'ayons pas nous-mêmes à faire les arbitres des élégances, si je peux m'exprimer ainsi et que chaque groupe se trouve représenté par le poids qu'il représente.

Pour la liste Dammarie Ma Ville, je propose Alain SAUSSAC, Paulo PAIXAO, Victor GUERARD et Sosthène PALA MAWA avec en suppléants Alain MIRZA, Audrey STEMPELL, Patricia CHARRETIER et Christelle RIBOUILLARD.

Je vous demande des candidats pour chacune des listes ou pour une seule liste si l'accord s'est trouvé. Donc, M. BENOIST ?

M. BENOIST : Nous proposons Raphaël SEGERER en titulaire et Laurence DELAPORTAS en suppléant.

M. DESCOLIS : On propose Sylvie SINIVASSIN en titulaire et Wilfried DESCOLIS en suppléant, donc il va falloir voter.

M. BATAIL : Vous êtes d'accord, donc on procède à un vote à main levée.

Pour la liste Dammarie Ma Ville, je vous propose de regrouper les quatre, simplement pour éviter de lever quatre fois la main. C'est possible ? Ou on fait la globalité...

Hors micro

M. BATAIL : D'accord. Pour la liste Dammarie Ma Ville, avec la composition qui vous a été indiquée, qui est pour les titulaires qui ont été désignés ? Vous avez le décompte ? Très bien.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

On considère que les autres personnes dans la salle se sont abstenues ? Qu'est-ce qu'on fait ?

M. LAOUTI : *[hors micro]* cette première liste donc vous demandez qui vote pour la liste Dammarie Citoyenne, comme vous avez fait.

Ensuite, il faudra demander qui vote pour la liste Un Nouveau Souffle. Comme ça, on aura des voix... *[hors micro]*.

M. BATTAIL : D'accord. Pour la liste Dammarie Citoyenne donc avec M. SEGERER et Mme DELAPORTAS, ça fait cinq.

Pour la liste Nouveau Souffle qui propose Mme SINIVASSIN et M. DESCOLIS ? Donc trois. Voilà.

Donc la conclusion est que pour la commission d'appel d'offres, seront désignés :

- pour la liste Dammarie Ma Ville : Alain SAUSSAC, Paulo PAIXAO, Victor GUERARD, Sosthène PALA MAWA, avec en suppléants : Alain MIRZA, Audrey STEMPELL, Patricia CHARRETIER et Christelle RIBOUILLARD.
- Pour la liste Dammarie Citoyenne : Raphaël SEGERER et Mme DELAPORTAS.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de fixer les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres comme suit :
 - o les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
 - o les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
 - o en cas d'égalité de reste, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- d'élire dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres devant siéger au sein de la commission d'appel d'offres ;
- de déclarer élus :
 - o liste Dammarie Ma Ville :
 - Titulaires : Alain SAUSSAC, Paulo PAIXAO, Victor GUERARD, Sosthène PALA MAWA.
 - Suppléants : Alain MIRZA, Audrey STEMPELL, Patricia CHARRETIER, Christelle RIBOUILLARD.
 - o Liste Dammarie Citoyenne :
 - Titulaire : Raphaël SEGERER
 - Suppléant : Laurence DELAPORTAS.

9. 2020-020 – Fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit. Je suis Président de droit du Conseil d'administration du CCAS. Nous avons cinq membres élus par le Conseil municipal et cinq membres seront nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions sur ce point ?

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : En fait, j'avais été désignée par l'UDAF à l'époque, à peine un mois et demi, en tant que représentante de l'Union départementale des associations familiales puisque je fais partie de la CSF et du fait que je suis élue, je ne peux plus participer en tant que UDAF. Voilà. Je crois que c'est la loi.

Donc, je suis obligée de démissionner de mon côté au niveau UDAF. Par contre, j'espère pouvoir être élue de l'autre côté.

M. BATTAIL : Je ne maîtrise ni les règlements et la loi en la matière, ni le vote des conseillers municipaux, mais il y a comme ça des situations insolites. Je sais que lorsque j'étais vétérinaire sapeur-pompier, ça m'est arrivé à un moment de ma carrière, lorsque j'ai été nommé adjoint, j'ai reçu un courrier du SDIS me disant que je ne pouvais pas cumuler les fonctions de vétérinaire sapeur-pompier et les fonctions d'adjoint en charge des finances. C'est vrai que sur le papier, je n'ai pas tout de suite vu le rapport immédiat, ce qui est sûr, c'est que ça m'évitait –, je voyais ça plutôt comme ça puisque j'avais été un peu désigné d'office dans la mission de vétérinaire sapeur-pompier – d'aller sur certaines urgences. Cela dit, au cours des dites urgences, j'ai vécu des situations absolument insolites parfois et je ne regrette pas cette période-là non plus.

M. BENOIST.

M. BENOIST : *Hors micro*

M. BATTAIL : Pour le moment, on fixe le nombre. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ?

M. BATTAIL : Ecoutez, je pense que c'est réglementaire cette affaire-là. On n'a pas grand pouvoir en la matière, c'est calculé, je ne sais pas d'ailleurs exactement en fonction de quoi, mais enfin c'est fixé par le Code de l'action sociale, en tout cas à ma connaissance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
 - o le Maire, Président de droit du Conseil d'administration du CCAS ;

- cinq membres élus par le Conseil municipal ;
- cinq membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale des familles.

10.2020-021 - Election des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Alors là, on procède par vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel des cinq représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Pour la liste Dammarie Ma Ville, nous proposons la candidature de Françoise FOUQUET, Alain MIRZA, Nadine LANGLOIS et Sylvie PAGES.

Ensuite, j'ai à vous demander s'il y a d'autres candidatures, je crois que M. BENOIST souhaitait prendre la parole.

Hors micro

M. BATAIL : Mme HALUSKA est également candidate, n'est-ce pas ? Alors, comment on procède ? On inscrit sur un bulletin la totalité des membres ?

Hors micro

M. BATAIL : D'accord, mais est-ce qu'il faut faire porter sur le bulletin l'un des deux... ?

Hors micro

M. BATAIL : D'accord, entendu.

Vous utilisez les bulletins qui vous ont été remis ; vous n'écrivez pas les noms des deux autres puisque vous votez pour une liste.

Brouhaha

M. BATAIL : Effectivement, vous n'écrivez pas puisque ça deviendrait peut-être des bulletins nuls.

Bien, tout le monde a voté ? Oui, vous avez fait le tour puisque lorsqu'il y a des pouvoirs, ils ont bien été mis dans l'urne.

Dépouillement du vote

Résultats :

- Dammarie Ma Ville : 27 voix.
- Dammarie Citoyenne : 5 voix.

- Dammarie Un Nouveau Souffle : 3 voix.

C'est exactement les mêmes votes que pour la CAO. Ça donne le résultat : quatre postes pour Dammarie Ma Ville, un pour Dammarie Citoyenne.

Peut-être conserver les bulletins puisqu'il n'y a pas de problématique avec ça puisqu'on n'aura plus besoin de l'urne.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, des 5 représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.
- Sont donc élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :
 - o Françoise FOUQUET
 - o Sylvie PAGES
 - o Nadine LANGLOIS
 - o Alain MIRZA
 - o Sarah MACHROUH

M. BATTAIL : Donc, après cette élection, on reprend le cours du conseil avec la fixation du nombre et la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

16. 2020-024 – Fixation du nombre et désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : La commission consultative des services publics locaux est réunie notamment lorsqu'une délégation des services publics doit être mise en œuvre. Chez nous, c'est principalement ce qui touche à la crèche, Jacqueline BONJEAN, puis, ce qui touche à la patinoire, mais la patinoire, c'est Communauté d'Agglomération.

Chaque année, la commission examine le rapport établi par le délégataire du service public. Elle examine également les rapports sur les prix et la qualité du service d'eau potable. C'est aussi une des attributions de la commission, mais les rapports sont ceux concernant l'exploitation du système d'eau potable et les services d'assainissement et les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'une présentation spécifique au Conseil municipal. Elle examine également un bilan d'activité des services exploités en régie, doté de l'autonomie financière. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignée dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommées par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider de fixer à cinq le nombre de représentants du Conseil municipal et à trois le nombre de représentants d'associations locales, de désigner les cinq membres représentants du Conseil municipal et de nommer les trois représentants des associations locales.

Pour les représentants d'associations, nous avons la candidature de M. Jean-Claude CROIZE, association ornithologique de Seine-et-Marne, Mme Madeleine SAVARIS pour AREDEVA 77 et Mme Anouk AUBRY pour la Croix-Rouge française.

Alors, il nous faut désigner les membres du Conseil municipal. Nous proposons pour Dammarie Ma Ville, Jérémy POUTEAU, Paulo PAIXAO, Khaled LAOUITI et Dominique MARC.

Donc, il reste un cinquième membre à désigner, je me tourne vers vous, M. BENOIST, M. DESCOLIS... ? Donc, c'est Mme HALUSKA ?

Mme HALUSKA : Pour le moment, je ne me présente pas. Je voulais juste savoir comment vous avez fait l'appel à candidatures aux associations ?

M. BATTAIL : Les associations se sont manifestées d'elles-mêmes parce qu'elles ont déjà siégé et on a retenu ces propositions. C'est vrai qu'ensuite, ça peut évoluer au fil du temps, c'est-à-dire en fonction de la façon dont les associations souhaitent se manifester.

Mme HALUSKA : C'est à regret. Je trouve dommage qu'à partir du moment où on a quelqu'un qui est à la vie associative, et qu'on puisse avoir une information à toutes les associations pour ce genre de représentation. Voilà, c'est une intervention que je voulais faire.

M. BATTAIL : On reconsultera si les personnes posent problème ensuite. En tout cas, ce sont des personnes qui ont siégé et ont toujours manifesté de l'intérêt pour ces sujets. Voilà pourquoi.

J'ai besoin de candidats. Donc, je me tourne vers vous, M. BENOIST.

Hors micro

M. BATTAIL : D'accord.

Donc, je vous propose, puisque nous avons une liste qui est complète, cette liste serait composée de Jérémy POUTEAU, Paulo PAIXAO, Khaled LAOUITI, Dominique MARC et Vincent BENOIST pour la liste Dammarie Citoyenne.

Je vais vous demander de voter. Il faut voter à bulletin secret ou à main levée. On a possibilité peut-être de gagner un tout petit peu de temps puisque là, la candidature vient d'être exposée.

Pour la liste dont je viens d'indiquer les membres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois 3, c'est ça ? NPPV, je n'en vois pas. Je considère que tous les autres doivent manifester leur souhait en levant la main. Donc, reste des pour. Très bien.

Donc, vous avez noté l'ensemble au secrétariat, c'est bon ? OK.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de fixer à 5 le nombre de représentants du Conseil municipal et à 3 le nombre de représentants d'associations locales
- de désigner les 5 membres représentants du Conseil municipal suivants :
 - o Paulo PAIXAO
 - o Dominique MARC
 - o Khaled LAOUITI
 - o Jérémy POUTEAU
 - o Vincent BENOIST
- de nommer les 3 représentants des associations locales suivants :
 - o Jean Claude CROIZE de l'association ornithologique de Seine-et-Marne
 - o Madeleine SAVARIS de l'association AREDEVA 77
 - o Anouk AUBRY de l'association la Croix-Rouge française

Etant précisé que cette commission est précisée par M. le Maire ou son représentant.

17. 2020-025 – Désignation du délégué local au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous devons désigner un représentant du Conseil municipal. Je vous propose la candidature de Mme Soraya DENNI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Je vous remercie. Donc, félicitations, Soraya.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner au sein du Comité national d'action sociale (CNAS) :
comme délégué local des élus :
 - o Mme Soraya DENNI
- de dire que cette désignation est faite pour la durée du mandat municipal.

18. 2020-026 – Désignation du correspondant défense pour la Commune de Dammarie-lès-Lys auprès du délégué militaire départemental

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la désignation du correspondant défense pour la Commune de Dammarie-lès-Lys auprès du délégué militaire départemental.

Nous devons, de la même façon, désigner un représentant du Conseil municipal comme correspondant défense. Alors, je vous propose la candidature d'Alain SAUSSAC, étant entendu, mon cher Alain, que ça n'est pas une tâche qui est écrasante, en tout cas qui ne l'a pas été ces dernières années. Enfin, lorsqu'il y a à établir un lien avec l'autorité militaire via le délégué militaire départemental, c'est l'élu qui en a la charge.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de le mettre aux voix : y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Félicitations, Alain.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner M. Alain SAUSSAC correspondant défense de la Commune de Dammarie-lès-Lys auprès du délégué militaire départemental.

19. 2020-027 – Désignation des représentants au sein du Conseil d'Exploitation de l'Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons ensuite la désignation des représentants au sein de l'Espace Pierre Bachelet.

Le Conseil municipal du 31 janvier 2013 – simplement pour vous rappeler le contexte général – a décidé de la création d'une régie dénommée Espace Pierre Bachelet, doté de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation et de la gestion de la salle de spectacle située à la Cartonnerie.

Les statuts de cette régie ont fixé à neuf les membres du conseil d'exploitation répartis en deux collèges, six représentants de la Commune et trois personnalités qualifiées représentant la société civile en relation avec le monde culturel ou celui du spectacle.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du Maire. Il nous est donc proposé de désigner les six représentants de la Commune au sein du conseil d'exploitation de l'Espace Pierre Bachelet et les trois représentants des personnalités qualifiées.

Pour les personnalités qualifiées qui ont déjà d'ailleurs travaillé autour des équipes de l'Espace Pierre Bachelet, je vous propose Ariane WOJTAS, Cyrille CLAUDE et Marie-France LEWANDOWSKI. Voilà pour les personnalités extérieures. Pour les représentants du Conseil municipal, nous proposons que j'en fasse partie, Dominique MARC, Dominique THERAULAZ, Janina LE PAPE, Audrey STEMPELL et Annie NIVERT.

En principe, le vote se fait également à bulletin secret. Donc, je vous consulte sur ce sujet-là.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : C'est pour demander une précision sur la qualité des trois personnes qualifiées : qui sont-elles ? Dans quels domaines sont-elles ?

M. BATTAIL : Alors, Mme LEWANDOWSKI s'est occupée, jusqu'à présent en tout cas, du Comité de parrainage des anciens.

Cyrille CLAUDE est le directeur de la Foir'fouille et représente, je dirais, les commerçants au sens large. Puis, il est également impliqué, je dirais de manière générale, dans tout ce qui est certaines des manifestations puisqu'il y a eu des manifestations de différentes sortes à l'Espace Pierre Bachelet et nous apporte la voix d'une personne qui est dans le monde du commerce ou de l'entreprise de manière générale.

Ariane WOJTAS est connue puisqu'elle a siégé au sein de cette assemblée. Elle a d'ailleurs siégé par le passé au conseil de l'Espace Pierre Bachelet et a toujours manifesté un intérêt pour l'ensemble des manifestations qui s'y tenaient.

Voilà comment nous avons constitué cette liste qui, encore une fois, est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction des appétences des uns et des autres.

Mme HALUSKA : Comment faites-vous pour faire l'appel à candidatures de ces personnes ? Est-ce public ? Qui reçoit l'information ? A quel moment cela se fait-il ?

M. BATTAIL : Comme on vous l'a dit, la composition est libre et la désignation est sur proposition du Maire. Donc, c'est ce qui en train de se passer. Nous avons agi en fonction de l'intérêt que les uns et les autres avaient manifesté par le passé. Ça nous semblait être des personnes compétentes pour ce sujet-là.

Voilà comment ça s'est passé.

Nous devons décider soit de voter à bulletin secret, si vous le souhaitez, ou à main levée et procéder à cette élection. Je considère donc qu'on va voter à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, j'en vois 3. NPPV ? Je vous remercie pour ceux qui viennent d'être désignés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de désigner sur proposition du Maire, les 6 représentants de la Commune suivants
:
 - o Gilles BATTAIL,
 - o Dominique MARC,
 - o Dominique THERAULAZ,
 - o Janina LE PAPE,
 - o Audrey STEMPELL, et
 - o Annie NIVERT ;

- de désigner, sur proposition du Maire, les représentants du collège de personnalités qualifiées suivants :
 - o Ariane WOJTAS,

- Cyrille CLAUDE,
- France LEWANDOWSKI.

20. 2020-028 – Désignation du représentant du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles des établissements primaires et maternels

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la désignation du représentant du Conseil municipal au sein des conseils d'école des établissements primaires et maternels.

Les conseils d'école des établissements primaires et maternels ont vocation à suivre l'ensemble des actions, activités, animations et travaux concernant les écoles. Ils donnent des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé de deux élus : le Maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Il convient donc de demander au Conseil municipal de désigner le deuxième représentant, puisque le Maire, c'est déjà fait, pour siéger au sein de l'ensemble des conseils d'école des établissements primaires et maternels.

Nous, le Conseil municipal, souhaite présenter la candidature de Patricia CHARRETIER qui s'occupe de toutes ces questions-là au sein du Conseil municipal. Voilà la proposition qui vous est faite.

Est-ce que vous souhaitez que nous procédions à un vote à bulletin secret ou à main levée ? C'est la même question que précédemment ? Main levée ? Parfait.

Donc, y a-t-il des oppositions à ce que ce soit Patricia CHARRETIER qui soit la représentante du Conseil municipal ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Trois abstentions. NPPV ? Je n'en vois pas. Félicitations, Patricia.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- de désigner Patricia CHARRETIER en tant que deuxième représentant de la Ville au sein des conseils d'écoles des établissements primaires et maternels.

21. 2020-029 – Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements du second cycle (collèges et lycées)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne la désignation au sein des conseils d'administration des établissements du second cycle, donc les collèges et les lycées.

De la même façon, nous devons désigner deux représentants du Conseil municipal pour chaque établissement situé évidemment sur le territoire communal. Nous proposons :

- pour le collège Doisneau deux représentants, à savoir : Alain MIRZA et Nadine LANGLOIS,
- pour le collège Politzer : Dominique THERAULAZ et Khaled LAOUITI, et
- pour le lycée Joliot Curie : Patricia CHARRETIER et Sébastien MASSON.

Si vous en êtes d'accord, de la même façon, on peut procéder à un vote à main levée ou, au contraire, un vote à bulletin secret suivant ce que vous souhaitez. Main levée ? OK.

Y a-t-il des votes contre cette désignation ? Abstentions ? Trois abstentions. NPPV ? Je n'en vois pas. Je vous remercie et félicitations à ceux qui ont été désignés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner comme délégués du Conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements du second cycle (collèges et lycée) suivant :
 - o lycée Joliot Curie : Patricia CHARRETIER ; Sébastien MASSON
 - o collège Robert Doisneau : Alain MIRZA, Nadine LANGLOIS
 - o collège Georges Politzer : Dominique THERAULAZ, Khaled LAOUITI

22. 2020-030 – Fixation du montant des indemnités versées aux élus locaux (Maire - Adjoint au maire - conseillers municipaux délégués avant majoration)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne la fixation du montant des indemnités versées aux élus, Maire, adjoints, conseillers municipaux délégués.

Conformément aux dispositions des articles 2123-23, 2123-24 et 2123-20-1 du CGCT, il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leur fonction dans la limite des taux maximums fixés par la loi.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire maximale est le suivant :

- pour le Maire, 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 3 500,46 € par mois,
- pour les adjoints, 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 283,50 € – il y a une coquille évidente dans le texte – par mois et par adjoint.

Je vous rappelle que nous avons fixé le nombre des adjoints à neuf. Ensuite, le total est ainsi calculé. Le montant de l'enveloppe maximale est de 15 051,98 €.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux par répartition de l'enveloppe maximale et de les fixer comme suit :

- pour le Maire, 74,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- pour les adjoints 23,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour neuf adjoints,
- pour les conseillers délégués 14,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour sept conseillers municipaux délégués.

Là, vous avez le calcul à 15 045 € par mois, l'enveloppe maximale étant respectée.

J'ajoute qu'avec ce calcul-là et la répartition du nombre des adjoints, etc., on se trouve à un montant global inférieur à ce qu'il était dans la précédente mandature.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

M. DESCOLIS : Je ne sais pas si je suis le seul qui est outré sur cette... vous l'attendiez aussi, je suppose.

Compte tenu de l'actualité, compte tenu de la crise économique qui va arriver, mais de plein fouet, et pour certains, elle est déjà là, je trouve ça, aux yeux des Dammariens, extrêmement indécent de proposer ce genre de décision. C'est vraiment quelque chose qui est extrêmement choquant et, j'espère, qui ne sera pas symptomatique du reste de votre mandat. Je trouve ça très gênant et très indécent de votre part.

M. BATTAIL : Très bien. Au moins, les choses sont dites.

Je vous rappelle ce que je viens de dire, c'est-à-dire que l'enveloppe globale a plutôt baissé. Vous allez me répondre qu'elle aurait pu encore plus baisser, sans doute. Je sais ce que j'ai à faire au cours de mon mandat ; je sais ce que ça représente. Croyez-moi, ce n'est pas de l'argent volé et je n'ai pas l'habitude de voler ce que je gagne.

Voilà, si c'est la réponse que vous vouliez...

M. DESCOLIS : Je ne me permettrai, M. BATTAIL, clairement pas de vous dire que vous volez. Je dis juste factuellement que c'est vraiment un moment qui est charnière pour un certain nombre de Dammariens. Je trouve ça indécent, clairement.

Alors, si vous voulez en discuter un peu plus, cumuler Conseiller régional, cumuler vice-président de l'Agglomération et cumuler Maire, ils vous ont augmenté en plus une... je suis certain, effectivement, vous n'êtes pas à plaindre, ça, c'est sûr et vous ne l'avez pas volé. Je n'ai pas de débat sur ça. Mais actuellement, je trouve que c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement déplacé.

M. BATTAIL : Je vous laisse responsable de vos déclarations. Pour ma part, et s'agissant de ce que vous appelez un cumul de mandats, vous savez qu'il est prévu par la loi.

Vous savez sans doute aussi, puisque vous avez été un fin observateur de la vie municipale dammarienne, je pourrais vous fournir la liste de ce que la Région a pu apporter à la Ville de Dammarie-lès-Lys. Je pense que c'est sans commune mesure avec ce dont nous parlons à l'instant. Voilà ce que j'ai à vous dire et que, par conséquent, je pense qu'au contraire, pour ma part, le fait de pouvoir exercer dans différentes instances qui concernent uniquement la vie locale, je n'ai aucune réserve sur le fait qu'on n'ait pas de mandat national et de mandat local parce qu'effectivement, ce sont des métiers totalement différents.

En revanche, s'agissant du financement des collectivités locales, je pense que le fait de pouvoir aller et savoir la manière dont un certain nombre de choses peut être financé au niveau municipal par des collectivités d'autres rangs, à savoir le Département et la Région, et d'ailleurs, je ne pense pas que je sois le seul dans cette situation-là, je pense qu'il y en a beaucoup qui sont dans cette situation-là, moi, ça me semble au contraire quelque chose de plutôt intelligent.

Ensuite, sur les modes de représentation et la façon dont ça se passe, ce n'est pas moi qui fixe les lois. Il appartient sans doute pour vous de vous en entretenir avec députés et sénateurs si vous pensez que la loi doit évoluer en la matière. Elle l'a déjà fait, s'agissant des mandats nationaux et des mandats locaux ; elle pourra le faire le cas échéant pour les mandats locaux dont vous parlez. Je rappelle qu'en fonction des endroits, un certain nombre d'élus peuvent aussi siéger dans des syndicats, dans d'autres instances. Je trouve qu'il n'y a rien de très choquant là-dedans. On peut toujours se dire que tout est gratuit. Vous savez que ce qui est gratuit, par définition, ne vaut rien. Voilà ce que j'ai à vous dire.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas du côté de M. BENOIST. Donc, nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois trois. Abstentions ? J'en vois cinq, c'est ça ? NPPV ? Donc, on considère que c'est adopté. Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE AVEC 27 VOIX POUR ET 3 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS :

- l'enveloppe maximale des indemnités s'établit comme suit :
 - o Maire : 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 3 500,46 € brut par mois,
 - o 9 Adjoints : 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 283,50 € brut par mois et par adjoint

Soit $3\,500,46\text{ €} + (1\,283,50\text{ €} \times 9) = 15\,051,98\text{ €}$

Le montant de l'enveloppe maximale est de 15 051,98 € par mois.

- Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, par répartition de l'enveloppe maximale, sont fixées comme suit :
 - o Maire : 74,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - o Adjoint : 23,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour 9 Adjoints,
 - o Conseiller municipal délégué : 14,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour 7 conseillers municipaux délégués

Soit $2\,900,00\text{ €} + (910,00\text{ €} \times 9) + (565,00\text{ €} \times 7) = 15\,045,00\text{ €}$ par mois ; l'enveloppe maximale est respectée avant majoration.

- d'attribuer les indemnités de fonction, telles que présentées en annexe, avec effet au 4 juillet 2020.

23. 2020-031 – Majoration des indemnités versées aux élus (Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne la majoration des indemnités versées aux élus, Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Dans certains cas, le Conseil municipal peut prononcer des majorations des indemnités. C'est le cas pour la commune qui, comme Dammarie-lès-Lys, a au cours des trois exercices précédents était attributaire de la dotation de solidarité urbaine.

Les indemnités de fonction peuvent être majorées dans les limites correspondant à l'échelon communal immédiatement supérieur (70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique), etc. Ces majorations sont calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximums autorisés. C'est-à-dire que c'est le mode de calcul qui est retenu.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider. Les indemnités du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués, par répartition de l'enveloppe globale, sont fixées comme suit :

- le Maire : 91,11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- les adjoints : 31,19 de l'indice brut terminal de la fonction publique, et
- le conseiller municipal délégué : 19,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ça fait donc aboutir aux calculs que je vous ai indiqués précédemment, c'est-à-dire d'une enveloppe globale qui est de 541 € inférieure à ce qu'elle était au cours du mandat précédent.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous proposerai de le mettre aux voix. Votes contre ? Donc, j'en vois 8. Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE AVEC 27 VOIX POUR ET 8 CONTRE :

- Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, par répartition de l'enveloppe maximale, sont fixées comme suit :
 - o Maire : 91,11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - o Adjoint : 31,19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour 9 Adjoints,
 - o Conseiller municipal délégué : 19,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- d'attribuer les majorations d'indemnités de fonction, telles que présentées en annexe, avec effet au 4 juillet 2020.

24. 2020-032 – Désignation des délégués syndicaux au comité de territoire du SDESM

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la désignation des délégués syndicaux au comité de territoire du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM). Il siège, vous le savez, dans le bâtiment, le beau bâtiment à énergie positive situé à la Rochette.

Nous devons désigner deux représentants du Conseil municipal titulaire et un suppléant. Je vous propose la candidature de Sylvain JONNET, d'Ali KAMECHE et de Paulo PAIXAO en qualité de suppléant.

Je vous propose évidemment de le mettre aux voix, soit à bulletin secret, mais nous pouvons également voter à main levée si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Donc, on considère qu'on vote à main levée ?

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Je vois trois abstentions. NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'élire comme délégués représentant la Commune de Dammarie-lès-Lys au sein du comité de territoire n° 4 « Melun Val-de-Seine et Pays de Fontainebleau » du SDESM

Les 2 délégués titulaires suivants :

- o Sylvain JONNET,
- o Ali KAMECHE

Le délégué suppléant suivant :

- o Paulo PAIXAO

- M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

25. 2020-033 – Compte de Gestion 2019 de la Ville

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Alors, pour ceux qui ne sont pas parfaitement familiers, vous savez qu'avec la gestion municipale, il y a deux comptes qui sont tenus : il y a un compte administratif qu'on va examiner après qui reflète l'exécution budgétaire, donc qui est tenu par nos services, puis, un compte de gestion qui est tenu du côté des services fiscaux.

Donc, on prend acte à chaque fois des résultats du compte de gestion et on espère toujours, ce qui jusqu'ici a toujours été le cas, la coïncidence parfaite avec les résultats du compte administratif.

Evidemment, nous allons examiner le compte administratif après, mais là, on vous demande de vous positionner sur le fait que les deux comptes sont identiques et qu'il n'y a pas d'observation ni de réserve de la part du comptable public.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. Je vais vous demander donc de voter. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Non ?

Intervention hors micro

M. BATAIL : D'accord. Ça, c'est vraiment purement administratif. C'est la coïncidence des résultats des deux comptes. Donc, trois abstentions. NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- De déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

26. 2020-034 – Compte de Gestion 2019 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant est exactement la même chose, mais concerne l'Espace Pierre Bachelet.

On vous demande de constater la coïncidence entre compte de gestion et compte administratif de l'Espace Pierre Bachelet.

Y a-t-il des... ? J'imagine, même remarque.

Donc, on voit le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Trois abstentions. NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- De déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

27. 2020-035 – Compte Administratif 2019 de la Ville

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne le compte administratif de la ville. Donc, il s'agit de l'exercice précédent.

Tout d'abord, un document vous a été remis et puis, il y a là une présentation qui reprend un certain nombre d'éléments extraits de cette présentation, mais pour la rendre un peu plus vivante.

Donc, vous savez que nos budgets sont répartis en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement avec chaque fois des dépenses et des recettes. Les dépenses ont été arrêtées à 29 100 610 €, les recettes 32 163 996 €, et pour la section d'investissement 17 872 763 € et les recettes à hauteur de 16 432 612 €.

Le tableau suivant reprend un des éléments qu'on vérifie toujours au moment de l'établissement du compte administratif. Il s'agit des épargnes, l'épargne de gestion qui est au fond la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement (dépenses et recettes brutes) et puis, les épargnes qui sont constituées avec jusqu'à l'épargne nette ; on tient compte à ce moment-là évidemment du remboursement de la dette.

Donc, vous voyez que ces épargnes sont plutôt en baisse, on y reviendra un peu après, mais elles sont nettement au-dessus des moyennes nationales pour les villes de notre strate. Vous voyez que la courbe qui est ici rejoint des niveaux qu'elle connaissait en 2012, 2013.

S'agissant de la section de fonctionnement et des dépenses, elles ont augmenté de 3,95 %. Vous avez un tout petit graphique qui reprend la courbe, enfin, c'est assez peu lisible, je dois dire. Au compte administratif 2016, nous avons 25 729 970 € et nous passons à 26 853 305 € l'année précédente, pour se situer à 27 914 585 € pour l'année écoulée.

Je vais revenir en arrière puisque je suis passé un peu vite.

Vous avez la répartition de ces dépenses, d'abord leur montant par habitant, c'est 1 261 € par habitant qui sont dépensés au titre du fonctionnement. Vous voyez cette répartition qui peut varier un peu suivant les communes, mais que les portions les plus importantes ont trait aux dépenses de personnel. Là, elles se situent cette année ou l'année écoulée 61,45 % avec des charges à caractère général pour 29,97 % et vous avez ensuite les charges financières qui sont les charges les plus importantes, mais vous voyez qu'il ne s'agit pas des mêmes montants, puis les autres charges de gestion.

L'évolution des charges de fonctionnement, l'évolution des frais de personnel, vous voyez les courbes des années précédentes, alors c'est toujours une question, l'histoire des frais de personnel. Au fond, ça dépend avant tout d'une donnée importante qui est le fait qu'on traite, on sous-traite certains sujets à l'entreprise plutôt que d'autres. Autrement dit, en fonction de ce qui est fait – prendre un exemple concret pour m'expliquer – si dans le cadre de l'entretien des espaces verts, on décide qu'une partie des tontes qu'il y a à effectuer sont effectuées par des entreprises, il est évident qu'à ce moment-là, la charge de personnel peut être amenée à baisser dans le montant total des dépenses. Autrement dit, en fonction de ce qui est traité ou pas par l'entreprise, on peut avoir des charges de personnel qui peuvent fluctuer.

Si je dis ça, c'est parce qu'on est toujours tenté de faire des comparaisons entre des villes d'importance comparable, les villes en fonction de leur strate ont des structures de dépenses qui sont généralement assez similaires. Il peut exister des différences. Ces différences, elles peuvent tout simplement tenir à la façon dont on fait fonctionner l'ensemble des services. Vous voyez que là, il y a évidemment, c'est ce que je vous disais précédemment, plus de 60 % de nos dépenses courantes, de nos dépenses dites de fonctionnement qui sont dévolues aux personnels.

Comment ensuite explique-t-on la façon dont ces charges peuvent augmenter ? Alors, il y a d'abord eu des créations de postes, en particulier un poste pour gérer tout ce qui touche les fluides, c'est un poste de dépense important situé dans les autres dépenses de fonctionnement. Il est évident que ça nécessite un suivi, le plus fin possible, pour essayer de tenir ces dépenses-là et d'éviter qu'elles ne dérivent. Il y a également la gestion de la fonction publique territoriale, et là, il y a des décisions qui sont souvent prises dans d'autres cercles que celui-ci. Nous déclinons localement les éventuelles augmentations, etc., qui sont décidées au fond par d'autres que nous, à savoir l'État. Puis, il y a bien sûr les avancements, les stagiairisations des agents qui peuvent influencer la masse salariale.

Alors, à noter aussi cette dernière année, la mise en place du complément indemnitaire annuel. Vous savez que, de la même façon que dans la fonction publique d'Etat, il a été institué ces façons de rémunérer. Nous les avons aussi déclinées localement, la formation d'apprentis, puis, le recrutement de saisonniers sur la période estivale puisque c'est une politique que nous menons classiquement à Dammarie-lès-Lys de pouvoir accueillir des jeunes pendant la période d'été.

L'évolution des charges de fonctionnement. Les charges à caractère général sont en augmentation de 9,51 % par rapport à 2018. il y a une première explication à ça qui est le fonctionnement en année pleine de Schweitzer et également du Pôle santé, à savoir la clinique de l'Ermitage, le bâtiment qui appartient à la Ville puisqu'il a fallu intégrer sur une année pleine l'ensemble des charges de fonctionnement de ce bâtiment-là, en particulier tout ce qui est les impositions, taxes, etc., qu'on a réglées, puis, le maintien de certaines activités sur plusieurs sites.

Pour ce qui concerne la médiathèque, vous savez que nous avons choisi aussi de maintenir une antenne aux Bouillants, puis également une antenne de fonctionnement sur Gérard Philipe.

Evidemment, il faut plus de personnes pour faire fonctionner tout cela. Cela va des régularisations de consommation pour la piscine, puis, l'ouverture de la géothermie de deux sites supplémentaires qui est compensée partiellement par une baisse des combustibles. Nous avons eu recours à un peu plus de balayage mécanisé pour la propreté de la ville. Là, on est dans ce que je vous indiquais, c'est-à-dire le passage à l'entreprise. Pourquoi ? Parce qu'il est apparu qu'il est extrêmement difficile d'avoir la conjonction parfaite entre du personnel en bonne santé, c'est-à-dire opérationnel, et des balayeuses qui fonctionnent en même temps. Ça paraît un peu curieux ce que je vous dis là, mais les balayeuses, ce sont des engins ultra compliqués et qui sont à mon avis plutôt à laisser faire fonctionner par l'entreprise, en tout cas, une régularité dans le fonctionnement qui est préférable comme ça, mais il y a un delta de coût.

Nous avons augmenté la capacité d'accueil des enfants au Bois du Lys. Nous avons constaté aussi – alors, je parle évidemment de 2019 et donc il ne s'agit pas de la période que nous venons de connaître – une hausse de la fréquentation de la restauration scolaire. Vous savez que le système de la restauration scolaire n'est pas équilibré du point de vue des recettes et des dépenses et qu'il coûte au budget général de la Ville. Donc, il est évident que plus il y a le rationnaire et plus ce delta est important.

Le dédoublement des classes, j'ai déjà eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises que je trouve que ce sont de bonnes mesures, dédoublement des classes en zone d'éducation prioritaire et peut-être d'ailleurs pas forcément qu'en zone d'éducation prioritaire. Mais pour l'instant, c'est ce qui est décidé. Je pense que ce sont de très bonnes choses. En

revanche, ce qui est certain, c'est que la compensation de la part de l'Etat pour des décisions qu'il a prises, qui sont bonnes, incontestables, n'est pas au rendez-vous et qu'il y a toujours un delta pour les communes. Donc, évidemment, plus il y a de classes dédoublées et plus le delta a tendance à dériver. Il y a des nouvelles actions qui ont été mises en œuvre : le club philo, le Conseil municipal des enfants, puis la reconduction d'actions plébiscitées qui seront sans doute également peu amplifiées cette année, comme « Estival du Lys ».

Voilà, ça conduit aux chiffres et à l'évolution que vous constatez. Evidemment, il faudra y être vigilant. On a déjà demandé aux services d'y prêter une attention particulière. Je me tourne vers Hervé AGENEAU, mais je ne doute pas que nous y travaillerons, puis on se situe de toute façon en 2019 un peu en dessous du niveau qu'on connaissait en 2013. Donc, il y a toujours aussi au fil du temps des ajustements sur ces dépenses-là, l'essentiel étant de pouvoir réagir lorsqu'on estime qu'il faut être vigilant.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous avez la répartition sous forme de camemberts ; vous voyez que la recette principale sont les impôts et les taxes, ce qui ne surprend personne. Les dotations et les participations, puis les produits du service et du domaine. Là, vous constatez néanmoins que c'est 4,82 %. Quand je vous disais juste précédemment qu'une faible part, par exemple, du coût de la cantine scolaire était supportée par l'utilisateur, on en a l'illustration puisque sinon, on aurait une proportion qui serait plus importante ici. Mais c'est le cas de toutes les communes de France. Ces recettes se situent à 1 452 € par habitant. Alors, le taux de réalisation, c'est la façon dont on perçoit l'ensemble de ces recettes, qui se situent à 99,7 %, ce qui est très satisfaisant.

Alors, la fiscalité est marquée par une baisse du taux de la taxe foncière et des bases en hausse de 2,70 %. La hausse des bases, ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'Etat qui décide de la manière dont il revalorise les bases. J'ai déjà eu l'occasion de dire au sein de ce Conseil municipal que la disparition – elle ne disparaît pas puisqu'elle nous est reversée –, mais disparition de la taxe d'habitation en imposition directe est compliquée. Ça veut dire que du point de vue des ressources fiscales, c'est le seul impôt foncier qui est la marge de décision de la Commune. Ça veut dire aussi qu'un certain nombre d'habitants de la Commune ne payent plus d'impôts directs, à savoir la taxe d'habitation puisqu'elle est compensée par l'Etat et la taxe foncière puisque vous n'êtes pas sans savoir que dans l'habitat dit social, on ne paye pas la taxe foncière, elle est financée par d'autres canaux. Ça veut dire en pratique qu'à Dammarie-lès-Lys, 42 % – c'est à peu près le taux de logements sociaux que nous avons – des personnes qui ne payent pas directement de l'impôt ; je ne dis pas qu'il faut les faire payer, je dis que ça pose un problème de cohésion à l'échelon local. Je pense d'ailleurs qu'un certain nombre de collectivités commencent à se poser de sérieuses questions sur cette chose-là puisque nécessairement, ça veut dire qu'il n'y a plus une corrélation entre, au fond ce que l'on paie et le service qui est développé. Donc, ça pose des questions. En tout cas, en matière, je dirais, d'autonomie de gestion des collectivités territoriales puisque vous savez que c'est un principe de la Constitution, et là, on voit bien que petit à petit, on s'en écarte considérablement.

Donc, les produits fiscaux sont en augmentation de 306 776 €. 112 851 € ont été versés au titre des rôles supplémentaires. Vous voyez bien qu'à ce niveau-là, la prévision, ce qu'on peut tirer comme conclusion de ce chiffre, c'est que la prévision était assez précise puisqu'on retombe à 115 000 € près sur ce qui était prévu.

Les dotations et participations, 9 520 028 € avec, alors là, on retrouve principalement ce que l'on appelle la dotation globale de fonctionnement qui est ce que l'Etat attribue aux collectivités locales, alors hors reversement de la taxe d'habitation ; c'est la dotation spécifique de l'Etat pour les collectivités territoriales. Cette DGF comporte trois parts : la dotation forfaitaire qui, elle a tendance à baisser année après année, une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale qui elle augmente de 3,21 % et une dotation nationale de péréquation puisque l'Etat crée des clés de répartition pour écrêter un peu les variations qui seraient trop importantes et s'assurer que tout ça varie de manière relativement homogène. Là, c'est une baisse de 2,91 %. Donc, vous voyez que ce qui a été pendant un temps plutôt favorable à la Commune ne l'est plus maintenant.

Les dépenses d'investissement, 17 205 827 €. Il est important pour une commune de notre strate, avec des dépenses d'équipement brut de 648 € par habitant, alors que la moyenne de la strate, ce que je vous disais, est de 253 € par habitant. Donc, l'investissement a été particulièrement important dans la Commune ces dernières années et l'année écoulée, 90,6 % de taux réalisation ; là, on est à un taux plus faible, mais c'est normal puisqu'il s'agit d'investissements, il y a des investissements qui peuvent commencer sur année et qui ne sont pas totalement réalisées ni payées au cours de l'année et qui donc sont reportées sur l'année suivante.

Ensuite, on va passer en revue un peu les différents secteurs et simplement pour préciser les masses dont il est question.

A chaque fois, on parle de réalisé, ce qui a été effectivement réalisé et payé, puis, des restes à réaliser qui sont précisément ce que je vous ai indiqué, c'est-à-dire les choses qui sont en cours de réalisation et qui sont financées sur l'année, puis, d'autres qui seront ensuite budgétées, mais qui seront clôturées l'année suivante. Au cours de l'année écoulée, le point principal, c'est la construction du réfectoire Tessan qui est un très bel équipement pour ceux qui ont déjà eu l'occasion de le visiter ; puis, nous avons la deuxième partie de l'isolation et de l'étanchéité du groupe scolaire de Seynes, une création d'école à Vosves, puis ce dont je vous parlais, les dédoublements de classe. Mais comme je vous le disais, il manque de l'argent à l'appel. Il n'y a pas eu de compensation à l'euro près de la part de l'Etat.

Le sport, les aménagements en bord de Seine ont été la dépense principale pour 497 942 €, mais également tous les travaux d'entretien. Puis les travaux de réhabilitation de la piscine, je ne veux pas dire que c'est presque tous les ans, mais une piscine, c'est un équipement dont il est compliqué d'assurer la gestion.

M. DESCOLIS : Excusez-moi. Les aménagements de bord de Seine, ça comprend tout ce qui est lié au centre nautique, c'est ça ?

M. BATTAIL : Voilà, c'est tout ce qui est la Sablière, l'espace de la Sablière.

Pour ce qui concerne la culture, des travaux avant tout d'entretien dans les différents espaces avec cependant, des travaux toujours de mise aux normes sécurité incendie. Ça, on sait qu'en fonction de l'évolution des normes, c'est quelque chose qui revient régulièrement.

Pour ce qui concerne la petite enfance, le solde des travaux à la Maison de la Petite Enfance, rue Henri-Barbusse, le solde des travaux de la construction de la crèche

collective, la crèche Jacqueline Bonjean, puis la climatisation du multi-accueil les Daminous puisque c'est une demande qui était formulée depuis un moment.

Dans les bâtiments administratifs, des travaux installation d'une nouvelle chaudière à l'hôtel de Ville.

Dans les autres travaux de bâtiment, il y a 972 905 € de réalisés et 601 064 € qui restent à réaliser avec des dépenses qui sont pour une bonne part l'adaptation à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Puis, les études et les acquisitions pour la construction du nouveau pôle santé. Donc, vous avez pu constater que les travaux commencent.

Eclairage public, nous avons la dépense principale qui sera récurrente. Donc, c'est l'optimisation énergétique, la transformation des candélabres, le changement de toutes les ampoules, de toutes les structures électriques pour réaliser des économies d'énergie.

Les espaces verts, 322 450 € et 135 179 € restent à réaliser avec principalement des travaux qui ont été réalisés dans les cimetières.

Le fait qu'on ne puisse plus utiliser des désherbants conduit à revoir la structure des allées, l'organisation générale des cimetières pour qu'elles gardent un aspect agréable.

Les aires de jeux, parc de Soubiran, les sols souples qui ont été installés. Des travaux également à la ferme pédagogique qui est un espace ultra-fréquenté.

Des travaux d'aménagement urbain pour environ 14 millions en tout entre les deux sections.

Donc, vous voyez les dépenses principales. Bien sûr des travaux de voiries, ça n'a échappé à personne qu'il y a un certain nombre de voiries qui ont été transformées dans la ville. Je pense en particulier, mais pas seulement, à ce qui est situé en haut de la ville Péri Forêt. Il y a des travaux de trottoirs qui ont été effectués à beaucoup d'autres endroits. Puis, le centre commercial de l'Abbaye dont on peut se dire que c'est une belle réalisation, qu'il fonctionne bien et qu'il apporte du plus à tout ce secteur de la ville et même également au centre-ville par extension.

Les travaux au centre-ville, il n'a échappé à personne que notre centre-ville a changé. Puis, les opérations qui ont été menées à Schweitzer et qu'il faut finir de payer.

Voilà pour les principaux points.

Ensuite, en urbanisme, alors là, c'est vraiment ce qui est l'aspect réglementaire de l'urbanisme.

L'acquisition de délaissés de voiries, il y en a toujours un peu. C'est en fonction des recalibrations de voiries. On peut être amené à régulariser la propriété des uns et des autres et donc à procéder à quelques acquisitions.

Les équipements des services, là, c'est un peu, le fourre-tout général, mais pour vous donner une idée de l'équipement et donc des acquisitions qu'il faut faire en matériel pour faire fonctionner les services.

Le financement des dépenses d'investissements.

Ça, c'est un élément important. Vous avez une répartition qui vous est indiquée. Vous voyez que le financement de nos investissements fait largement appel à l'autofinancement, c'est-à-dire à nos ressources propres, pour plus de 8 millions.

Les courbes qui reflètent l'endettement de la Ville avec l'encours de dette, on dit dette nominale, donc par habitant, 1 279 € par habitant et avec une capacité de désendettement qui remonte aux alentours de 6,7 ans, 6,9 ans. On a commencé en 2012.

La capacité de désendettement, si on consacrait toute notre épargne à rembourser la dette, c'est le temps qu'on mettrait à la rembourser.

C'est un indicateur que regardent beaucoup les banquiers. Lorsqu'il est situé à dix ans et au-dessus, on commence à se poser des questions quand il s'agit de prêter de l'argent. Donc, on est en dessous et nettement en dessous. En règle générale, c'est considéré comme un indicateur très favorable. En tout cas, la capacité à maîtriser, à la fois les dépenses de fonctionnement et donc de dégager de l'autofinancement, puis la façon dont on gère aussi ces investissements.

Le résultat de fin d'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement dégagé en fin d'exercice, c'est de 7 323 69,81 €.

Il permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture, à savoir 4 655 368,54 € et de dégager un montant de 2 668 401,48 € qui viendra abonder la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Voilà quels sont les comptes de la Commune et évidemment, nous sommes à votre disposition s'il y a des questions, des commentaires sur ce sujet.

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui, je veux bien. Voilà, je vais commencer par le personnel.

Vous parliez du 60 % du personnel de dépenses, bien sûr. Est-ce que ce serait possible d'avoir l'organigramme de l'ensemble des personnels, des services parce qu'en fait, on ne se rend pas compte du tout de où sont situés ces services ? Combien il y a de salariés ? Comment c'est organisé ?

On ne pourra prendre position que quand on connaîtra l'ensemble de la stratégie que vous avez mis en place au niveau de vos services.

Je voulais juste savoir si vous aviez, par exemple, augmenté le personnel. Enfin, comme je n'ai pas de point de repère par rapport à 2014, comment vous avez fait ? Où vous en êtes ? Est-ce qu'il y a une diminution ? Est-ce que vous avez fait des choix ?

M. BATAIL : Vous avez pu constater au moins dans une diapositive que ça avait eu tendance à augmenter puisqu'il y avait une diapositive rétrospective. Donc, vous avez vu que ça avait baissé pendant un temps puis que ça augmentait les dépenses de personnel.

Mme HALUSKA : Excusez-moi, M. BATAIL, mais c'est qu'ici, nous ne voyons rien.

Je suis vraiment désolée. Je vois tout globalement, mais je serai incapable de vous lire la diapo d'ici.

M. BATAIL : On va essayer celui-là. Je crois qu'on avait...

Mme HALUSKA : Je suppose que vous allez nous envoyer de toute façon le document.

M. BATAIL : De toute façon, vous avez un document qui reprend...

Mme HALUSKA : Oui, on en a un, mais pas celui que vous nous proposez.

M. BATAIL : Les charges, l'augmentation est de 2,19 % par rapport à 2018 et on a les charges à caractère général, mais il semblait qu'on avait les frais de personnel. Là, on a leur évolution au fil du temps.

Vous voyez, les dépenses de personnel suivent une courbe ascendante. Evidemment, il y a à la fois les rémunérations du personnel. C'est le produit du nombre, enfin l'effectif par les rémunérations ce chiffre-là.

Mais pour répondre au moins partiellement à votre question, vous voyez qu'il a eu tendance à évoluer à la hausse ces dernières années, au moins depuis 2016.

Mme HALUSKA : C'était ma première question. Je suppose que de toute façon, dans vos listes magazines, il faudrait que je relise, vous allez sûrement faire des interventions sur ce thème-là.

M. BATAIL : En règle générale, il y a toujours dans les listes mag, il y a toujours un numéro qui concerne le budget. C'est quand même un des éléments importants de la vie de la Commune. Donc, je pense qu'il y en aura un effectivement.

Alors là, on est un peu décalé parce qu'il y a eu toute la période puisque classiquement, les éléments budgétaires sont en général votés avant le mois de mars et c'est la loi sur l'urgence qui a fait qu'on se retrouve à avoir pu le décaler jusqu'à maintenant.

J'avais souhaité de toute façon, j'allais dire d'un strict point de vue, ça me semblait plus respectueux des équipes qui allaient se mettre en place de ne pas voter le budget avant les élections puisque dans certaines collectivités, ça se fait comme ça. Alors, ça préjuge peut-être du résultat, mais je trouve que c'est normal de laisser aux équipes qui se mettent en place, qu'elles soient issues d'une majorité précédente ou qu'elles soient issues d'une opposition, mais la liberté de pouvoir adopter un budget, même si du fait, par

exemple des dépenses de personnel, on voit bien que 60 % ou un peu plus des dépenses sont absolument contraintes puisqu'il est évident qu'on paie son personnel.

Donc, il y a une bonne part des budgets qui ne relèvent pas de l'arbitrage du Conseil municipal qui peuvent en relever sur une gestion de long terme, mais qui, année après année, ne relèvent pas d'un arbitrage spécifique, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de dépenses et de recettes d'ailleurs qui sont absolument contraintes puisqu'elles ne dépendent pas de nous, voilà.

Donc, il y aura sans doute, je ne sais pas exactement quand, probablement à la rentrée, je pense à l'automne un spécial budget ville.

Mme HALUSKA : Je vous remercie de ces précisions. Vous comprendrez bien que nous, en tant que nouvel élu et en tant que représentant d'un certain nombre d'habitants de Dammarie-lès-Lys, pour nous, le Conseil municipal, c'est aussi un porte-voix de nos questions et de vos réponses.

On sait qu'un certain nombre d'habitants comptent sur nous pour vous poser les questions.

M. BATTAIL : Bien sûr.

Mme HALUSKA : Alors après, elles sont ce qu'elles sont, mais je pense qu'elles sont importantes, voilà.

M. BATTAIL : Non, mais j'ai essayé de vous répondre.

Mme HALUSKA : Non, non, mais je vous remercie de votre réponse. J'ai été un peu étonnée de la façon dont vous avez parlé des habitants qui, effectivement, ne payaient pas directement leurs impôts parce que je trouve qu'il y a des subventions qu'on reçoit au niveau de la politique de la Ville qui, justement sont là pour compenser un certain nombre de problèmes de notre ville, puisque les critères c'est justement chômage, problèmes de jeunesse, etc.

Donc, je trouve que c'est peut-être un peu indélicat de le poser comme ça, mais bon, peut-être que je suis très utopique.

M. BATTAIL : Non, non, ce n'est pas une question d'utopie. Ce dont il s'agit, c'est que la disparition de la taxe d'habitation, je n'ai pas d'opinion sur ce que devait être ou aurait dû être la taxe d'habitation.

Je dis simplement que le fait qu'il n'y ait plus la taxe d'habitation qui soit payée, quel que soit le montant qu'on paie, c'est-à-dire qu'on peut très bien concevoir que dans certains cas, il était très faible, dans d'autres cas, il était plus élevé, mais ça maintient le lien avec l'administration du territoire. Si vous supprimez totalement ce lien, vous supprimez également la libre gestion des collectivités territoriales.

On pourrait concevoir un système où on se dit, après tout, c'est l'Etat qui attribue une bonne fois pour toutes aux communes ce qu'elles ont le droit de percevoir. D'ailleurs, on

peut se poser cette question-là au regard d'un certain nombre de décisions qui ont été prises.

Je ne vais pas rentrer dans un certain nombre de détails, mais au fil du temps, on a vu qu'au travers des compensations, au travers des façons dont l'Etat re-répartissait, ça s'est vu par exemple au moment où la taxe professionnelle a disparu. Ça remonte quand même à un certain nombre d'années. Pendant un certain nombre d'années, ça a été compensé par l'Etat, puis un jour, ce n'est plus compensé. Hop, ça a disparu. Vous devez vous adapter.

Donc, ça, ce sont des éléments importants et qui, au contraire, retirent de l'autonomie au territoire.

Et je vous rejoins là-dessus de dire qu'il peut y avoir des difficultés pour tout un chacun, mais que ce n'est pas en niant le principe de responsabilité locale qu'on arrive à résoudre les problèmes. C'est tout ce que je veux dire. Pas d'opinion sur le montant et surtout pas sur qui doit payer quoi.

Mme HALUSKA : Alors, j'ai une autre question concernant les investissements par rapport aux bâtiments scolaires. Je suis à Dammarie-lès-Lys depuis très longtemps et je suis toujours très étonnée que l'école Henri Wallon ne soit jamais prise dans les dispositifs de réhabilitation. C'est une école qui reste un peu à la marge.

On a rencontré beaucoup d'habitants de ce quartier qui nous ont souvent dit, voilà, nous, on n'a pas le droit à la réhabilitation. On est un peu en dehors. On a l'impression d'être exclus.

Pensez-vous que dans les années à venir, ce secteur aura la chance d'être réhabilité ?

M. BATTAIL : Alors, pardonnez-moi, mais je vais plutôt vous adresser tout ce qui a été fait pour l'école Henri Wallon au fil du dernier mandat et du mandat précédent. Vous verrez que du point de vue des dépenses qui ont été faites, que ce soit au niveau de l'isolation, que ce soit au niveau de l'étanchéité des toitures, etc., c'est un endroit où des dépenses considérables ont été effectuées.

Alors, peut-être les gens n'en ont pas la perception. Ils disent qu'il ne s'est rien passé, mais c'est tout le contraire, une des écoles dans laquelle, puisqu'il y a plusieurs sections, le plus de dépenses ont été, le plus d'investissements ont été effectués au fil du temps.

Donc, ça, je pense que vraiment il faut qu'on s'attache à vous le montrer. En revanche, qu'il faille encore faire des choses, sans doute ; il y a toujours des choses à faire.

D'ailleurs, les budgets de dépenses dans les bâtiments scolaires sont généralement les budgets les plus importants hors opérations exceptionnelles, c'est-à-dire construction d'un nouveau bâtiment ou choses comme ça, mais sinon, en dépenses d'entretiens de bâtiments, c'est toujours les bâtiments scolaires qui sont les mieux servis.

On mettra à votre disposition l'ensemble des dépenses qui ont été effectuées sur le groupe scolaire Henri Wallon puisque ça semble être votre préoccupation.

Mme HALUSKA : Oui, ça l'est et la dernière question, elle concerne... Non, je ne veux pas vous embêter sur le reste, je prendrai le temps de...

M. BATAIL : Non, vous ne m'embêtez pas.

Mme HALUSKA : C'est par rapport toujours aux habitants. Vous parlez d'avoir maintenu un certain nombre d'activités pendant la période de l'aménagement du centre Schweitzer. Du coup, le fait que vous ayez maintenu des activités ou d'un point de vue financier, c'est revenu plus cher ou moins cher ou ça s'est équilibré ?

Parce que nous, effectivement, on avait le sentiment que du coup, il y avait un certain nombre d'économies qui étaient faites sur cette période un peu longue de réhabilitation du centre Schweitzer. Pouvez-vous répondre à ça ?

M. BATAIL : Le centre Schweitzer, il a été fermé à certaines périodes en fonction des chantiers. Cela dit, il n'y a pas eu d'économies réalisées puisqu'au fond, ça a été transféré.

Prenons le cas de la médiathèque par exemple, elle a été transférée aux Bouillants et elle a fonctionné. Donc, il n'y a pas eu d'économies substantielles.

Comme vous l'avez vu, les dépenses principales pour une collectivité, c'est le personnel. Le personnel, on ne l'a pas mis en chômage technique pendant le temps des travaux. Il a continué à travailler.

Par exemple pour la médiathèque, sur des acquisitions d'ouvrages, sur leur identification, sur des choses qui, peut-être étaient faites plus lentement à d'autres périodes. Donc, les dépenses, elles ont toujours existé.

Sur ce point précis, il n'y a pas eu d'économies de réalisées. Je dirais au contraire, ça a plutôt coûté plus cher.

Sur l'année 2019, ce qui nous coûte plutôt plus, c'est qu'on a maintenu le système d'antenne, je dirais annexe. Pardonnez-moi, mais d'antenne annexe aux Bouillants, on l'a maintenue en fonctionnement à la demande d'un certain nombre de personnes qui nous disaient, c'est très bien d'avoir une sorte d'antenne de la médiathèque à cet endroit-là parce que pour nous, c'est plus commode, parce que toutes les raisons du monde, enfin bon, qu'ils y trouvaient leur satisfaction.

Donc là, on a plutôt généré de la dépense supplémentaire puisqu'on fait fonctionner les grosses médiathèques, puis une plus petite médiathèque, mais je pense que beaucoup de personnes y trouvent leur compte.

Mme HALUSKA : Oui justement, je pense qu'effectivement, le fait d'avoir un peu éclaté les lieux, ça prouve que... Je pense qu'effectivement, il y a une vraie demande par rapport à Gérard Philipe au niveau du centre social. Je travaille avec Malika et elle disait que c'était vraiment positif d'avoir ce lieu.

Ça veut dire que si on laisse en place le centre Gérard Philipe avec le fonctionnement actuel, qu'est-ce qui va se passer ? Malika, elle travaillait en fait sur le centre social avant

au niveau de Schweitzer. Donc, est-ce que vous allez redéployer d'autres postes ou comment vous allez faire parce que dans la médiathèque, vous laissez aux Bouillants, mais sur le centre social, sur Gérard Philippe, il y a une vraie demande en plus.

M. BATTAIL : Sur Gérard Philippe, il fonctionne et d'ailleurs, il y a une association dynamique. Vous verrez, on peut en parler un peu plus tard.

Mme HALUSKA : Oui, je connais l'association.

M. BATTAIL : Mais qui est aidée, donc de parents, plus exactement plutôt d'ailleurs de mamans qui ont manifesté le souhait de pouvoir travailler à cet endroit-là. Donc, évidemment qu'on va maintenir des activités à cet endroit, mais il y a aussi, à un moment donné, un impératif qui est la clé de répartition de tout ça.

Précisément, c'est le travail du Conseil municipal de choisir, d'arbitrer, de se dire, effectivement à cet endroit-là, on a besoin de ça, à d'autres endroits, on a moins besoin de ça et de le faire évoluer au fil du temps.

Donc, les questions se reposeront bien sûr, bien sûr.

Mme HALUSKA : Je vous remercie pour ça.

M. BATTAIL : Sinon, pour ce qui est du compte administratif, je rappelle de toute façon qu'il s'agit de la gestion écoulée, c'est-à-dire, c'est le passé.

Alors, pour le vote du compte administratif, je dois me sauver ; je ne vais pas très loin, je vais juste à côté, mais je vais passer la parole à Alain SAUSSAC pour vous le faire voter puisque moi-même, je ne peux pas vous le faire voter. C'est un principe de gestion. Ce n'est pas le Maire ou celui qui préside aux destinées de l'organe délibérant qui fait voter son compte administratif comme ça.

Donc, à tout de suite. Alain, si tu veux prendre la parole, comme tu veux.

M. SAUSSAC : Pour le compte administratif, qui est pour ? Levez la main s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois, d'accord. Adopté à l'unanimité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- d'adopter le compte administratif 2019 conformément au document budgétaire joint,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

M. BATTAIL ne prend pas part au vote, quitte la séance à 20h32 et revient à 20h33.

28. 2020-036 – Compte Administratif 2019 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Alors, le point suivant concerne le compte administratif de l'Espace Pierre Bachelet.

Les dépenses de fonctionnement, 590 000 €. Alors, il s'agit de la gestion 2019 et on en parlera, on en dira un mot si tu veux bien, Dominique, ensuite puisqu'évidemment, 2020, ça n'est absolument pas 2019 pour l'Espace Pierre Bachelet.

Simplement pour rappeler la répartition des dépenses de fonctionnement.

Donc, 364 403 € pour le fonctionnement de la structure, puis 226 183 € pour le personnel qui est dédié au fonctionnement de l'Espace Pierre Bachelet.

Les recettes de fonctionnement, 645 060,81 €, donc pour la commercialisation des deux salles puisque vous savez que l'Espace Pierre Bachelet, c'est deux salles. Il y a la salle que tout le monde connaît, la salle de spectacle, puis, il y a ce que l'on appelle l'annexe de l'Espace Pierre Bachelet qui est l'espace qui sert par exemple au moment du congrès des Maires et qui est loué dans certaines occasions qui est un espace beaucoup plus brut d'équipements.

Donc, 522 098,47 € pour la commercialisation des salles.

Les créneaux ville qui sont les manifestations organisées via la ville. Par exemple, cette année, il y a eu le congrès, le salon Automoto qui a eu lieu, c'est une manifestation ville. C'est une recette pour l'Espace Pierre Bachelet, mais qui vient de la Ville.

L'exercice 2019 a généré un excédent de 54 570,66 €.

Alors, je vous passe les détails sur la reprise des résultats, mais c'est un résultat lié à la qualité des équipes de l'Espace Pierre Bachelet. Les équipes de commercialisation qui ont travaillé sur différents créneaux, je crois qu'on peut les féliciter d'avoir su diversifier. Ils ont loué l'espace dans des configurations parfois plus petites. Ils ont su s'adapter à de nouveaux créneaux et ont fait un travail considérable de promotion de l'espace.

Donc, on avait ce résultat 2019. C'est la première année que l'Espace Pierre Bachelet a dégagé un résultat positif. Ce qui n'est quand même pas rien pour une salle de spectacle et en particulier pour une salle de spectacle de cette importance-là.

Ensuite, je vais céder la parole à Dominique. Il y a évidemment des choses plus compliquées pour 2020. On verra au moment de l'examen des comptes les décisions qui sont à prendre, mais il est évident que la situation ne sera pas la même en 2020.

M. MARC : Merci, M. le Maire. Donc, on a plusieurs problèmes naturellement avec le covid. Il s'est passé beaucoup d'annulations ; des spectacles ont été reportés. Certains étaient tout simplement annulés ou des conventions étaient tout simplement annulées. Elles ne peuvent pas être faites ou alors elles vont être reconduites l'année prochaine.

Mais l'année prochaine, on a quand même plusieurs problèmes parce qu'il n'y aura toujours que 52 semaines et on ne peut pas reporter ça sur un autre samedi. Donc, on a un agenda très chargé pour l'année prochaine. Ça, c'est le premier problème.

Deuxième problème, c'est qu'on ne sait toujours pas où on en est. On avait quand même un ministre de la Culture qui avait eu la particularité d'être vraiment absent. Donc, on ne sait rien. On espère avec la nouvelle ministre que ça ira un peu mieux, qu'on aura au moins quelques informations. On ne sait pas si ça va reprendre en septembre, si ça va reprendre en octobre, on n'en sait rien. Vous avez vu que certains spectacles ont été repris. Même en plein air, il y a quand même des cas de covid.

Donc, on en est là. C'est un énorme problème pour nous. On avait fait une configuration de cette salle. Cette salle fait 230 personnes assises avec quand on met devant les chaises dans les spectacles complets. On a fait une configuration et il resterait 31 chaises, 31 fauteuils quand on met en situation de covid.

L'EPB, c'est pareil, la proportion, c'est en gros sur 1 500. Il va rester 350 à 400 places. Donc, on ne sait pas du tout ce qui va se faire et pour l'instant, on en est là.

On a eu 24 spectacles tout simplement d'annulés et ce qui est embêtant, c'est qu'on s'est aperçu que les entreprises qui aimaient bien faire des conventions chez nous commencent à s'apercevoir que quand elles font des conventions par ordinateur, par vidéoconférence, ça leur coûte moins cher et on espère qu'ils vont avoir envie de se regrouper entre collègues et revenir dans les salles de conférence ou les palais, les congrès, les choses comme ça. Voilà.

M. BATTAIL : Oui, c'est un problème qui dépasse largement aussi l'Espace Pierre Bachelet, mais c'est vrai qu'il y a beaucoup d'instances qui se posent des questions et au fond, on n'a pas encore toutes les réponses.

J'espère que, comme tu l'as dit, la nomination de cette nouvelle ministre fera que peut-être, on prendra mieux en compte l'ensemble du fait culturel parce que c'est quand même une catastrophe pour tout ce secteur d'activités. Puisqu'on en parle, c'est une chose, mais quand une manifestation est annulée, que dans certains cas, il faut rembourser, etc., c'est vraiment une catastrophe économique.

Evidemment, ça sera plus compliqué. Je le regrette d'autant plus que c'est tombé vraiment sur un moment où il y avait une dynamique évidente du fonctionnement de l'Espace Pierre Bachelet avec, et je l'ai dit et il faudra vraiment le redire à toute l'équipe, on va leur redire, mais on l'a déjà dit, c'est une équipe très resserrée, très soudée, mais qui travaille vraiment de manière considérable pour faire que justement, cet équipement-là rayonne.

J'ai vu dans certaines occasions la façon dont ils ont pu travailler, organiser. Je pense par exemple au congrès des Maires qui n'est qu'une des manifestations, mais sur le papier, c'est quand même très compliqué d'organiser ce genre d'affaire là et à cet endroit-là. Ils se sont à chaque fois bien débrouillés.

Donc, un grand merci à eux. Tout ce qui arrive, ça ne retire pas la confiance qu'on a en eux. Evidemment, on les accompagnera du mieux qu'on peut pour que tout ça ne soit plus qu'un mauvais souvenir un jour.

M. MARC : Il faut dire que sur le mandat, on a deux périodes très difficiles : le covid, puis, les attentats.

M. BATTAIL : Période post-attentats.

M. MARC : C'était en 2016 ou en 2017, je ne m'en souviens plus, et où là, pendant plusieurs mois, on n'a plus de spectacles nous.

M. BATTAIL : Voilà donc les comptes de l'Espace Pierre Bachelet.

Je vais une nouvelle fois m'éclipser, puis te laisser recueillir les votes.

M. SAUSSAC : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- d'adopter le compte administratif 2019 conformément au document budgétaire joint,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

M. BATTAIL ne prend pas part au vote, quitte la séance à 20h42 et revient à 20h43

M. BATTAIL : Bon, c'est adopté ?

M. SAUSSAC : Oui.

M. BATTAIL : Alors, dans l'ordre du jour suivant.

On va peut-être se remettre de la lumière. Je crois qu'on a moins besoin de la visualisation.

29. 2020-037 – Affectation du résultat de l'année 2019

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'affectation du résultat de l'année 2019.

A la suite de l'examen des comptes de clôture, le compte administratif, compte de gestion aussi puisque c'est la même chose, voilà. Eh bien, nous devons indiquer une procédure formelle. A quoi on destine le résultat de cette exploitation ?

Le résultat de fonctionnement de 7 323 769,81 € et nous avons un besoin de financement de la section d'investissement de 4 655 368,33 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter sur l'exercice 2020 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante. Au besoin de financement de la section d'investissement, donc le compte 1068, la somme de 4 655 368,33 €, au compte 002 le résultat de fonctionnement reporté la somme de 2 668 401,48 €.

Et de décider d'affecter au besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 le montant de 4 655 368,55 € et de reporter au compte 002 le résultat reporté en section de fonctionnement pour le résultat de clôture, donc 2 668 401,48 € qui résultent des chiffres qui ont été présentés au moment du compte administratif.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions, interventions ?

Eh bien, on va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois trois. NPPV ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 32 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :

- d'affecter au besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068, le montant de 4 655 368,55 € et de reporter au compte 002 « résultat reporté » en section de fonctionnement le résultat de clôture, soit 2 668 401,48 €.

30. 2020-038 – Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité entre les Communes de la Région d'Ile-de-France 2019

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité entre les communes de la Région Ile-de-France pour 2019.

Donc, on vous rappelle que suivant la loi du 13 mai 1991 au sein de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement, il a été créé une dotation de solidarité urbaine en même temps qu'un fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France qu'on appelle le SCRIF.

L'objet de ce dispositif de péréquation est de remédier aux fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires entre collectivités territoriales pour assurer une plus grande équité entre les citoyens qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité.

La Ville a perçu au titre de la dotation de la solidarité urbaine et cohésion sociale (DSUCS) et du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour 2019 un montant de 4 080 848 € et 1 843 826 €, soit 5 924 674 €.

La loi prévoit que les recettes de ces dotations soient affectées au financement d'opérations à caractère social et urbain.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de décider de prendre acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2019 et au financement des actions qui sont proposées dans le tableau qui est en dernière page. Je ne vais pas vous donner une lecture exhaustive de ce tableau, mais vous voyez que ce sont des dépenses qui relèvent bien de l'objectif de destination desdites dotations. De toute façon, ces affectations sont contrôlées par les services de la Préfecture qui mettent un soin particulier à vérifier que chaque euro va bien dans le secteur qui convient, étant entendu qu'il y a plusieurs secteurs : la petite enfance, la culture, sport jeunesse et qu'à chaque fois, il faut que ce soit des actions qui relèvent de ce que prévoient la DSU et le SCRIF, voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ou demandes d'interventions ?

Eh bien, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois trois. NPPV ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De prendre acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2019, au financement des actions figurant au tableau ci-annexé.

31. 2020-039 – Budget Primitif 2020 de la Ville

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne le budget primitif de la Ville. Là, il y a peut-être un autre diaporama ? Oui, je vous en prie.

Alors, s'agissant donc du budget, si on peut revenir à ce type d'éclairage. J'espère que ça va à peu près là-bas. Donc, vous avez bien sûr comme précédemment un rapport de synthèse. Puis qu'on l'illustre avec cette présentation-là.

Un montant global de 61 725 576 €, donc une ville de 21 millions d'habitants comme la nôtre, c'est 61 millions de budget, presque 62. Donc, ça c'est 2 802 € par habitant.

Vous avez la répartition des deux grandes sections. Le fonctionnement pour 35 324 000 € et l'investissement pour 26 400 000 €, mais que la section d'investissement à Dammarie-lès-Lys, ça a été une constante ces dernières années, a été particulièrement importante.

Ensuite, la question, c'est comment on répartit cela ?

Les recettes, dépenses de chacune de ces sections puisque c'est tenu de manière autonome pour chaque section et l'important, c'est l'autofinancement. c'est ce que je vous disais, c'est la manière que la Ville a de financer, d'autofinancer, ça dit bien ce que ça veut dire ses investissements. Donc, cette année, pour 3 755 680 €.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles devraient se situer aux alentours de 1 312 € par habitant avec des charges à caractère général pour 31,41 %. Des frais de personnel pour 59,51 %.

Alors, je vous rassure tout de suite, ce n'est pas parce qu'on a été saisis immédiatement d'une volonté de se débarrasser d'un certain nombre de personnels, mais il peut s'agir tout simplement des rémunérations et de la façon dont elles ont pu évoluer, année après année, mais on situe grosso modo à 60 % de dépenses de personnel.

Le ratio de rigidité des charges structurelles, 63,08 %.

Ça, ce sont les dépenses qui sont incompressibles. C'est-à-dire les choses qui sont de toute façon à payer quoi qu'il arrive. Bien sûr, il y a le personnel, qu'il y a des tas d'autres dépenses qui sont également incompressibles. Il est évident qu'il faut payer ses abonnements, il faut payer tout ça. Et tout ça aboutit à ce que l'on appelle à un ratio de rigidité des charges. C'est un élément important parce qu'au fond, ça donne une idée de la liberté de manœuvre que l'on peut avoir.

Sur 63 % des dépenses de la Ville, il est illusoire de penser qu'on va pouvoir décider quoi que ce soit. Il reste 37 %, c'est déjà pas mal.

On va voir ça un peu plus en détail. Les recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité. Donc, c'est la part la plus importante, 63 %. Les dotations pour 29 %.

Taxes foncières et taxes d'habitation.

Elles sont groupées encore ensemble parce qu'elles portent toujours ce nom-là, mais évidemment, elles n'ont pas le même mode de perception et de calcul qu'auparavant, c'est-à-dire que la taxe d'habitation, elle est compensée à l'euro près pour ce qu'elle était il y a deux ans et on touche cette somme-là. Ensuite, elle sera revalorisée au fil du temps.

Il est entendu qu'évidemment, c'est ce que je vous disais précédemment, il y a là un levier d'action. Alors, je sais bien que l'impôt, ce n'est jamais un levier qu'on aime voir actionner néanmoins, c'est un élément de l'autonomie qu'ont les collectivités.

Là, évidemment, on parle toujours de taxes foncières, taxes d'habitation. Mais enfin, il faut avoir en conscience que la taxe d'habitation, ce n'est plus nous qui la gérons puisqu'elle sera reversée par l'Etat.

Les attributions de compensation, dotations de solidarité communautaire, la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine verse à ses communes membres, alors suivant un calcul sur lequel on pourra revenir, qui tient à la population et à la structure de la population, une dotation, donc en l'occurrence, cette année, elle est de 526 000 € pour contribuer au fonctionnement des communes.

Des autres impôts locaux pour 60 000 €, le SCRIF dont on a parlé, puis les autres taxes.

Les dotations, on a parlé de la DGF avec sa composante, DSU et DSU à caractère social.

Les subventions et participations pour 1 568 734 €. Vous voyez qu'en matière de fonctionnement, c'est très important par rapport à l'ensemble des recettes réelles, puis les autres dotations.

L'autofinancement, on reparle de nos épargnes. Je vous avais dit que c'est des éléments importants pour les banquiers. Donc, avec la définition des différentes épargnes, l'épargne de gestion, c'est l'épargne brute.

Alors, on commence par l'épargne brute, pardon. C'est juste parce que j'ai l'habitude de lire de haut en bas.

L'épargne brute, c'est les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement issues du tableau précédent, 3 755 680 €.

L'épargne de gestion, c'est l'épargne brute plus les intérêts de la dette, donc elle est ici.

l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins le capital de la dette.

Tous ces paramètres-là sont regardés par les banquiers lorsque se pose la question des emprunts.

Donc, les dépenses réelles d'investissement en reports sont à 12 825 864 €.

Elles se situent donc à 434 € par habitant et vous avez la répartition.

Vous voyez principalement les deux plus gros morceaux. Donc, les travaux dans les bâtiments, l'aménagement urbain, également les opérations financières puisque tout ça, il faut bien le financer d'une manière ou d'une autre.

Dans les écoles, on en parlait tout à l'heure, 345 600 € de dépenses nouvelles et 733 712 € de reports avec en particulier des aménagements, puis des travaux qui vont être répartis un peu partout.

Au groupe scolaire Paul Doumer, une réhabilitation intérieure et de l'office également.

Pour les sports, 1 384 500 de dépenses nouvelles et 59 352 de reports.

La réhabilitation de la piscine et du gymnase Jean Zay, en maîtrise d'œuvre, ravalement et couverture, pour 692 800 € et au gymnase Jacques Anquetil, tout ce qui est maîtrise d'œuvre, isolation et étanchéité pour 582 000 €.

Je pense que c'est des dépenses qui sont attendues par les sportifs, Dominique.

M. THERAULAZ : [hors micro]

M. BATTAIL : Voilà, puisque là, évidemment, on présente les dépenses, mais c'est juste aussi de dire que la Communauté d'Agglomération a engagé un fonds de concours pour la réhabilitation des bâtiments sportifs. Donc, on s'y est évidemment inscrit puisqu'on a quand même pas mal de bâtiments et de bâtiments à réhabiliter.

Au niveau de la culture, donc 88 000 €, 164 000 €, principalement des opérations au CMDL. Je pense que tout le monde a vu. En particulier, ça se voit bien de l'extérieur la réhabilitation du mur d'enceinte, mais pas que puisqu'il y a aussi les volets qui redonnent un bel aspect à ce bâtiment.

Pour la petite enfance, au niveau de la crèche collective Jacqueline Bonjean, il y a du câblage, je crois que ça tient à ce qu'il y ait la fibre, etc., et à la meilleure installation.

Pour la Maison de la petite enfance, des travaux de menuiserie et d'isolation acoustique.

Dans les autres bâtiments, pour le pôle santé, maîtrise d'œuvre et travaux, vous avez vu que les travaux ont commencé. On prévoit qu'ils se déroulent sur l'année qui vient pour 2 356 412 €.

La démolition et le désamiantage d'un hangar, c'est le hangar Bordin Baudoin, qui se situe rue de la Fosse aux Anglais.

Puis différentes dépenses dont des dépenses à destination de l'accessibilité de nos bâtiments.

L'éclairage public, on en a déjà parlé, il y a des dépenses qui tiennent à la fois au remplacement de tout ce qui est les luminaires, mais aussi tout ce qui est les optimisations énergétiques. Donc, ça c'est le travail sur tous les candélabres pour les transformer progressivement en éléments moins énergivores.

Les espaces verts, donc 354 000 € de dépenses nouvelles et des reports.

Des travaux à la ferme pédagogique, mais pas que.

Dans le parc de Farcy, un important travail de réhabilitation qui doit se mener là sur cet exercice. Je pense que ça n'est que justice puisque c'est un parc qui est un peu moins connu que le parc de l'Abbaye, moins connu que le parc Soubiran, mais qui a une grande qualité.

Donc, il y a pas mal de travaux à faire, puis des travaux aussi sur les espaces aquatiques, en tout cas, les sécuriser. Il y a des travaux qui sont prévus là.

Sur l'aménagement urbain, vous voyez que le gros morceau, c'est le reversement de la subvention régionale au délégateur, mais ça c'est de l'argent qu'on a touché, mais qui est à destination du délégateur, donc c'est juste un transfert.

Des travaux de voirie pour environ 2 100 000 € entre les reports et les travaux qui sont programmés cette année.

Il s'agit pour Aquitaine du solde de la convention qui a été passée avec la copropriété pour la dalle Aquitaine. On a fini par tous se mettre d'accord et maintenant, il faut payer ce qui est convenu. Je dois d'ailleurs saluer la démarche dans laquelle la résidence Aquitaine s'est engagée parce que je pense que c'est le bon chemin.

J'ai plus d'inquiétude pour la résidence Bretagne parce que la résidentialisation n'est pas vraiment à l'ordre du jour du Conseil syndical. Il est évident que nous pouvons décider d'intervenir que quand il y a la volonté de faire au niveau du Conseil syndical. Je ne dis pas que ça résoudrait tout, mais ça permettrait sans doute, en tout cas, si on s'engageait dans cette voie-là, de pouvoir aussi aller travailler sur des subventions et sur des choses comme ça puisqu'il y a des dispositifs qui permettent aussi d'aider.

Les autres dépenses, le centre commercial de l'Abbaye, on l'a déjà évoqué, puis les dépenses concernant le centre-ville.

Tranquillité publique, environ 230 000 € de dépenses qui sont à prévoir en fonction aussi de ce que nous devons faire dans ce secteur-là.

Il y a l'extension des réseaux de vidéo qui est programmée en collaboration aussi avec la Communauté d'Agglomération. Je souhaite vraiment que nous évoluions aussi vers une police intercommunale, mais qui ne soit pas uniquement une police intercommunale de transport parce qu'on voit bien que les besoins sont importants et que petit à petit, l'Etat confie au local le soin d'un certain nombre d'opérations de protection et je pense que plus elles seront collectives, mieux le monde se portera. Donc, on va travailler aussi là-dessus à la Communauté d'Agglomération.

L'équipement des services pour environ 1,4 million. Alors, c'est des véhicules, puis ce sont des matériels, puis avec cette année, des équipements informatiques.

Alors, tout le monde le sait, on a été victimes d'un piratage de nos services informatiques. Donc, il a fallu à la fois remplacer des matériels, s'équiper aussi de matériels de protection. En la matière, ce n'est pas qu'il n'y en avait pas, mais c'est que visiblement, ils n'étaient pas tout à fait suffisants.

Pour mémoire, ce qui s'est passé est arrivé dans d'autres collectivités puisque la Ville de Marseille et la Communauté urbaine de Marseille ont été victimes d'exactement de la même attaque et ont subi à peu près les mêmes dégâts que nous.

C'est un travail considérable pour les équipes de reconstitution de fichiers, de récupération de fichiers, puis de remise en route des différents services. Ils ont travaillé d'arrache-pied. On commence à voir le bout sur certains sujets, mais tout n'est pas terminé puisqu'au passage, on a perdu un certain nombre d'informations dans l'historique de ce qui avait été fait. Quand il faut reconstituer tout ce qui est l'historique des familles, etc., c'est évidemment un gros boulot de saisie qui est à refaire.

Le financement de la section d'investissement, 18 051 314 € de recettes nouvelles et 8 349 622 € de reports.

Vous avez la liste des subventions par exemple, puis des ressources qui interviennent pour le financement de cette section d'investissement. L'autofinancement pour 11 649 531 €, ça c'est un élément important et qui est dégagé des équilibres qui vous ont été présentés avant.

Le FCTVA, alors pour ceux qui ne connaissent pas bien cette affaire-là, vous savez que les collectivités locales ne récupèrent pas la TVA contrairement aux entreprises où il y a un mécanisme qui est institué. Donc, il est prévu sur les dépenses d'investissement de pouvoir récupérer forfaitairement le montant de la TVA. Donc, c'est établi une bonne fois pour toutes et sur les investissements, on touche un pourcentage de ce qui est le montant de l'investissement.

Je me permets de souligner que par exemple, pour cette année, nous tablons sur 935 177 € de financement régional.

Vous voyez qu'il y a parfois utilité à aller chercher des subventions et je peux vous assurer qu'il vaut mieux être au courant des canaux par lesquels ça peut arriver parce qu'autrement, très souvent, comme malheureusement, tout le monde peut être confronté à ça.

Lorsqu'on parvient à essayer de mettre un certain nombre de subventions, pas sur le dessus de la pile parce qu'on n'a pas cette prétention-là, mais en tout cas de lui faire approcher le dessus de la pile, en général, ça produit des résultats sur les finances. Le Département également pour 91 950 €, la Communauté d'Agglomération pour 571 793 € et là c'est évidemment tout ce qui touche au domaine des liaisons douces en particulier, mais aussi d'autres dépenses qui peuvent être portées par la Communauté d'Agglomération.

Enfin, le FEDER, et là il faut saluer l'action de la Communauté d'Agglomération qui a monté une cellule Fonds Européens pour pouvoir aller demander directement des financements auprès de l'Europe via la Région d'ailleurs. Ce qui nécessite aussi une action de coordination un peu supplémentaire à ce niveau-là. Et puis évidemment l'emprunt qui sert à équilibrer tout cela.

Donc, on fait en général à ce moment-là un peu le point sur la dette de la Ville. C'est un élément important de la situation financière.

L'emprunt d'équilibre va représenter au budget primitif 4,78 % des recettes nouvelles.

Les remboursements d'emprunts prévus, 2 900 000 € sont légèrement inférieurs à la prévision de nouveaux emprunts. En fin d'année, le capital restant dû devrait donc être légèrement supérieur à celui du début d'exercice et vous avez l'encours de la dette en euros par habitant.

Voilà les éléments que je souhaitais vous présenter concernant ce budget, qu'il me soit permis aussi d'ajouter qu'il est conforme évidemment au document d'orientation budgétaire qui avait été présenté en son temps, puis, il s'est passé ce que vous savez.

Une nouvelle fois, ça reflétait pour moi la volonté politique de faire de la sorte, c'est-à-dire de communiquer les orientations budgétaires de la Ville, mais dans le même temps, de laisser la liberté au nouvel exécutif constitué le soin de voter le budget de l'année à venir.

Il s'est trouvé que par des circonstances indépendantes de la volonté de tout le monde, on se retrouve assez tardivement à voter ce budget, mais une nouvelle fois, une procédure d'urgence, etc. c'est le premier moment auquel nous pouvons voter ce budget.

Nous sommes à votre disposition pour les éventuelles questions, commentaires que vous pouvez avoir.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, vous l'avez rappelé que ce budget est voté dans des conditions particulières.

J'aurais trois questions. La première sur la restauration scolaire.

Est-ce que le prestataire, compte tenu du confinement, vous a demandé des formes d'indemnisation pour les services non rendus ? Dans d'autres communes, ça s'est produit, donc je veux savoir si c'était une dépense supplémentaire.

Sur le pôle santé, sur les aides, est-ce que vous bénéficiez d'une aide de la part de l'ARS ? Parce qu'il y a un certain nombre de subventions à trouver de ce côté-là.

Puis, sur les travaux de voiries, alors c'est un peu mon marronnier chaque année, avec la rue Ernest Guillard. On m'avait indiqué l'an dernier que 2020, elle était dans le plan de réalisation parce qu'il y a un certain nombre de rues comme ça dans Dammarie qui souffrent d'une vétusté.

Puis, sur les voiries, sur la rue Charles Péguy. C'est une rue où il n'y a pas de trottoir et sur laquelle en face, il y a un arrêt de bus. Je voulais savoir si ça pouvait faire partie ou si ça allait faire partie des travaux de voiries.

Mon dernier point, c'est anecdotique, mais en lisant gilet pare-balle, juste mettre un « e » à pare. En règle générale, ce n'est pas mon style parce que j'en fais aussi des fautes d'orthographe.

M. BATTAIL : Oui, et pas un « t » non plus, d'accord. OK. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Commentaires ?

Mme HALUSKA : Moi, j'aimerais intervenir sur la nécessité d'un centre de loisirs, peut-être moins loin.

Tout à l'heure, vous parliez des effectifs d'augmentation du centre de loisirs qui se trouve en haut. En fait, nous, la population a demandé à ce qu'il y ait un centre de loisirs beaucoup plus proche parce que ça suppose d'avoir des moyens de transport pour amener les enfants. Voilà, c'est une première question.

Il y a une autre question sur le bâtiment, des locaux, c'est ce que vous évoquiez tout à l'heure, le CMDL. Donc, ça veut dire que le centre va rester là parce qu'on avait entendu parler d'un déménagement possible à Evry. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Sur la restauration scolaire, c'est vrai que notre dada, c'était de dire revenir à une cantine locale avec des productions locales. Donc, je voulais vous en parler. Nous, c'était notre envie. Donc, comment allez-vous gérer un peu cette gestion durable puisque dans votre programme, vous parlez aussi de transition écologique, de développement durable, de petits producteurs. Ce qui serait bien, c'est qu'on puisse avancer sur ce dossier à l'échelle de notre commune.

Voilà, merci.

M. BATTAIL : OK. Alors, dans l'ordre et sans qu'il y ait de hiérarchie dans la réponse.

S'agissant du prestataire, effectivement, on est en discussion avec lui puisqu'il y a eu une demande qui est présentée. Le point n'est pas clair, c'est-à-dire que quand on regarde d'un point de vue juridique, et d'ailleurs c'est vrai pour des tas d'autres circonstances. Le risque covid dans certains cas, il n'est pas apprécié, je vais citer un autre exemple qui parlera peut-être plus, en matière de prévention.

La prévention, c'est ce qui sert à payer, à rembourser les salaires des employés lorsqu'ils sont malades ou en difficulté. Le risque covid a été, alors pas covid parce que personne ne savait qu'il pouvait y avoir un risque covid, mais le risque d'épidémie est exclu de certains contrats de prévoyance. Donc, ça conduit à des situations d'ailleurs ubuesques où l'Etat, au début du confinement, a demandé à la CPAM de prendre en charge les absences, pas pour maladie, mais les absences pour garde d'enfants par exemple. La prévoyance ne s'aligne pas du tout sur ce régime-là. Donc, ça a mis aussi certaines entreprises en difficulté sur ce point-là.

Pour revenir à ce qui est le prestataire, on est en discussion avec lui. Oui, il y a toujours l'aspect du contrat de savoir comment il doit être interprété. Je pense qu'on aura des nouvelles des discussions qu'on mène avec lui, vraisemblablement à la rentrée et on saura exactement à quoi s'en tenir. Mais de manière générale, il n'exclut pas, pour l'instant, de faire valoir des droits à indemnité, donc un paiement de ce qui n'a pas été livré.

On n'a pas de position ferme et définitive sur ce sujet-là, mais il faut continuer à discuter.

S'agissant du pôle santé, la subvention FEDER qui est mentionnée, enfin dans le budget. Les fonds FEDER qui nous sont attribués via la Communauté d'Agglomération, c'est le subventionnement qu'on a obtenu, plus d'autres subventionnements qui auraient été ajoutés dans l'ensemble.

Après discussion avec l'ARS, ils nous ont plutôt orientés, là, on est un peu en amont, vers des actions de coordination à monter sur l'ensemble des actions de santé. Donc, au fond plutôt la façon dont ça fonctionne ensuite et en particulier en coordination avec l'hôpital. C'est plutôt sur ces actions-là qu'on devrait obtenir des financements ARS.

Ensuite, sur les voiries qui sont à rénover, vous avez parfaitement raison. La rue Ernest Guillard doit être faite. La rue Charles Péguy, c'est également aussi un sujet. Là, on a une enveloppe de travaux qui est prévue. On sait déjà que certaines opérations qui avaient été programmées ne pourront pas être faites tout de suite, pas à cet endroit, mais

à d'autres endroits. On s'orientera prioritairement vers ces deux sites-là, vraisemblablement pas les deux, un des deux, plutôt la rue Ernest Guillard, si. On doit faire un choix.

De toute façon, elle est programmée pour l'année prochaine. Donc, ça serait anticipé en fonction d'un budget qui ne serait pas consommé sur une autre voirie.

Oui, je t'en prie.

M. SAUSSAC : M. BENOIST, juste pour vous dire pour Péguy, la problématique que l'on a, c'est la difficulté de réaliser les trottoirs sur Péguy et Guillard. C'est un dossier qui est très complexe. On y travaille. Après, dès qu'on aura remis tout à plat, on la fera.

M. PAIXAO : Le problème sur cette rue, c'est le comblement des fossés. On sait très bien qu'on est au bord de la forêt de Fontainebleau avec la problématique des ruissèlements et de l'infiltration des eaux pluviales provenant de la voirie.

Donc, toute la problématique aujourd'hui, c'est de trouver un accord avec la Communauté d'Agglomération afin de combler ces fossés. On a déjà des esquisses et des écluses ; on a déjà eu aussi l'occasion de rencontrer un riverain. On a des idées sur comment aménager cette rue Charles Péguy.

Concernant effectivement Ernest Guillard, si je peux aussi apporter quelques éléments, je vous l'avais déjà expliqué, on est dans une configuration un peu particulière. C'est une rue assez étroite avec la problématique des trottoirs qui ne sont pas assez larges. Donc, on a enfin trouvé des solutions pour ou trouver des stationnements ou élargir un des trottoirs avec une rue qui est en pente vers le bas vers la rue Charles de Gaulle.

Ce n'est pas une rue simple à réaliser, mais bien entendu, on a programmé au PPRI sachant qu'on a aussi des rues parallèles qui sont aussi la rue Pasteur qui demande aussi des travaux.

Nous avons réalisé dernièrement François Lips qui est aussi dans la même configuration et il ne faudra pas oublier la rue qui longe ces trois rues, qui est la rue Fontaine Couverte qui est une rue très empruntée par les parents, par les enfants où il faudra aussi travailler sur un trottoir longeant peut-être le mur du château Soubiran de manière à avoir ici un projet en cohérence sur l'ensemble des rues sur ce secteur, sur ce quartier pavillonnaire assez ancien. Voilà.

M. BATTAIL : Voilà. M. BENOIST, vous souhaitez réintervenir ?

M. BENOIST : Oui. Parce que le bas de la rue Charles Péguy, les fossés ont déjà été canalisés. Donc, on peut entrevoir une solution quand même assez rapide, tout en n'évacuant pas la question justement des eaux de ruissèlement qui proviennent des forêts et qui, pour le coup, inondent les maisons qui sont sur le bas de la rue Charles Péguy.

M. BATTAIL : Alors, sur ce point-là.

M. PAIXAO : Il existe des solutions, d'ailleurs c'est des solutions qu'on va appliquer sur la partie avenue de la Forêt, sur le dernier tronçon. Tout à l'heure, on vous expliquera par rapport à la finition de la voie verte, allant vers la Glandée.

Nous allons travailler sur des systèmes de buses percées, un peu comme des aco drain qu'on peut mettre en pied de maison, ce qui permet de canaliser les eaux avec des percements au niveau sur la partie basse des canalisations. Ce qui permet d'infiltrer l'eau au niveau du sol. Donc, des solutions techniques existent. Effectivement, on est dessus. On va adapter ça sur Péguy, sachant qu'il y a toujours aussi la problématique de l'entretien du bois, de la forêt et des rues avec le syndicat qui est le SIARCE, si je ne me trompe pas, par rapport à la Communauté d'Agglomération.

M. BATTAIL : Justement là, en fait, le fait que maintenant, il y ait une compétence supplémentaire à la Communauté d'Agglomération, la Gemapi, c'est à la fois bien et pas bien. Ce qui est bien, c'est qu'a priori, ça veut dire qu'on saisit complètement et collectivement de la gestion de ces problématiques d'eaux.

En revanche, ce qui est un peu problématique, c'est la répartition et les clés de répartition entre les uns et les autres. Ça, ce n'est pas encore complètement établi et au fond, sur des sujets tels que celui-là, on ne sait pas exactement qui va prendre en charge quoi. Ça rend le débat qui, techniquement est à peu près résolu, un peu plus compliqué pour savoir qui va payer quoi. Au fond, c'est quand même une des questions dont il s'agit.

Donc, la compétence se met en place à la Communauté d'Agglomération et on va parler de ces sujets-là d'autant que c'est un élu de Pringy et qui est particulièrement au fait de ces questions-là qui a pris en charge la compétence, Thierry FLECHE pour ne pas le nommer. Je pense qu'il y aura à parler de tout ça avec lui, mais c'est un des aspects du problème.

Oui, je vous en prie.

intervention hors micro

M. BATTAIL : C'est une bonne question et malheureusement, non. C'est-à-dire que quand on demande au Département, puisque c'est lui qui est responsable de la gestion. Il nous dit, nous, on ne veut entendre parler que du 70 dans les zones intermédiaires comme celle-là, c'est-à-dire où il y a d'un côté l'espace naturel, là en l'occurrence un bois et de l'autre côté les habitations.

Mais, je partage votre analyse. Donc, on sait bien que le Département a longuement oscillé avec l'Etat sur l'histoire des 90-80 km/h, mais pourquoi pas reposer cette question-là ? Je veux la reposer, bien sûr parce que ça a du sens.

Simplement, ceux qui empruntent ce trajet-là arrivent d'autres voies où la limitation de vitesse n'était pas la même ; ça veut dire de faire des contrôles. Mais déjà les premiers contrôles qu'on a faits dans ce secteur-là, on s'est aperçu que même des résidents du secteur, du voisinage n'étaient pas les derniers à rouler trop vite. Ça m'a valu d'ailleurs quelques inimitiés ponctuelles sur ces sujets-là puisque c'était précisément des résidents

de ce secteur-là qui s'étaient fait contrôler, voilà. Il y a effectivement des gens extérieurs à la zone qui vont trop vite, mais pas que ; il y a aussi évidemment des résidents du secteur.

Mais si tu veux, on va reposer la question au Département. Ils ont peut-être changé leur façon de voir les choses. Il y a un autre endroit où là, c'est plus compliqué, mais la question pourrait être la même. C'est tout le secteur de Vosves où là aussi, on a une route départementale ; je suis assez d'accord pour qu'on roule moins vite dans ces secteurs-là d'autant qu'on a des rues qui débouchent et qui n'ont pas toujours une visibilité excellente, ça c'est sûr.

intervention hors micro

M. BATTAIL : Oui, c'est ça, mais le maire de Villiers a pris sur lui de dire, puis, au fond, s'il y avait une contestation sur ce tronçon-là, l'usager aurait raison, c'est-à-dire de dire c'est 70, ce n'est pas 50 parce que la doxa du Département est 70 dans ce genre de secteur là. Mais on peut tout à fait reposer la question parce qu'elle a du sens. Ça c'était bien.

Là, je vais passer aux autres questions. Vous m'avez posé, Mme HALUSKA une question sur le centre de loisirs. Vous savez que nous menons une réflexion sur un éventuel nouveau groupe scolaire et avec un centre de loisirs. Vous savez aussi que le centre de loisirs actuel, nous ne sommes que locataires. Pour être parfaitement précis, du comité d'entreprise de la SNECMA et que régulièrement, se pose la question vis-à-vis du devenir de cet équipement au sens large.

Donc, évidemment, dans la réflexion qui concerne l'éventuelle création d'un nouveau groupe scolaire et donc d'un centre de loisirs qui y serait incorporé, on se trouverait dans une situation, je dirais plus centrale puisque l'endroit qui a été envisagé est à proximité de la cité scolaire Joliot Curie et Doisneau. Pour l'instant, ce sont les sites qui tiendraient la corde, si je peux m'exprimer ainsi. On se trouverait évidemment dans ce cas-là dans une situation plus centrale, mais d'un autre côté, la prestation au Bois-du-Lys est quand même unanimement reconnue pour être de qualité du fait aussi de l'emplacement. Donc, ça aussi, c'est un élément à ne pas négliger.

Vous m'avez posé une question sur le CMDL. Alors, il y a deux structures qui cohabitent au sein de ce bâtiment. Il y a le CMDL d'une part, puis l'AMD L qui est l'association musicale dédiée à l'enseignement de la musique à Dammarie-lès-Lys.

Si le CMDL, lui, envisage toujours de déménager sur la Communauté d'Evry, l'AMD L en revanche qui est l'association d'enseignement musical, elle, reste à cet endroit-là.

Donc, il n'y a pas de problématique vis-à-vis du devenir de ce bâtiment-là. Le CMDL, lui, vivra sa vie de CMDL et en particulier pour les formations universitaires qu'il assure.

Sur la restauration scolaire, il y a plein d'aspects pour la réponse à cette question-là. Bien sûr, il y a la question des circuits courts, mais il y a aussi la question de la sécurité sanitaire et aussi de la sécurité des approvisionnements parce qu'on parle très souvent de circuit court, mais au fond, il y a plusieurs manières de résoudre la question. Il peut y

avoir la production locale c'est-à-dire exactement à partir des productions locales, on confectionne les repas sur place. Donc ça on est en cuisine sur place.

La difficulté à ce moment-là, peut être éventuellement d'ordre sanitaire et je rappelle que lorsque la plupart des collectivités comme la nôtre se sont tournées vers des sociétés qui assurent la restauration collective. C'était avant tout pour des questions sanitaires. Nous-mêmes, nous avons une cuisine centrale, il y a de ça une trentaine d'années. Enfin, je ne sais plus, mais nous étions arrivés au bout de l'équipement du point de vue sanitaire. Il y avait un coût considérable pour le réhabiliter et surtout une sécurité sanitaire qui n'était pas nécessairement établie, donc on a opté pour la délégation de service publique.

Alors, depuis, évidemment, les choses ont changé. On est beaucoup plus attaché, je dirais de manière générale, à la qualité de ce qu'on mange. Il faut savoir que les sociétés en question s'approvisionnent très souvent aussi auprès de producteurs locaux et elles sécurisent leurs approvisionnements, parce que ça aussi c'est une question. Il faut pouvoir arriver à livrer le nombre de repas convenus et ne pas avoir de difficultés à le faire, donc ça nécessite quand même un travail important de la part de ces sociétés-là.

Pour l'instant, on n'a pas vraiment de réflexion sur une production locale. En revanche, ce que je sais, c'est que la Seine-et-Marne est bien placée pour pouvoir disposer à moyen terme d'une cuisine centrale dédiée aux lycées, aux collèges, parce que ce sont les instances Région et Département qui se sont penchées sur la question, qui serait approvisionnée par de la production locale au moins pour une partie, parce qu'il faut rappeler aussi que si la Seine-et-Marne produit avant tout du végétal. En matière d'élevage, on ne peut pas dire que ce soit une grande terre d'élevage, donc nécessairement, il y a forcément de la production qui n'est plus vraiment locale. Donc, il y a toutes ces questions-là à traiter.

Je pense que dans le cours de ce mandat, on verra probablement voir le jour d'une unité de production locale, alors peut-être pas aussi locale qu'on le souhaiterait et il y a la possibilité régulièrement aussi de discuter avec notre prestataire de service en attendant sur l'introduction dans les repas d'éléments de production locale.

Je rappelle que c'est une société qui est située pas si loin d'ici, puisqu'ils sont à Ozoir-la-Ferrière, si ma mémoire est exacte. Donc, ils se penchent aussi sur cette question-là et ce n'est pas parce qu'on a à faire à un prestataire intermédiaire que forcément on est éloigné de la production locale.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là, puis, sinon, le fait qu'on a incorporé progressivement aussi des menus végétariens parce que ça aussi, je pense que ça doit faire partie peut-être des nouvelles habitudes qu'on doit prendre. On ne deviendra pas tous totalement végétariens à terme, néanmoins c'est quelque chose que les enfants doivent connaître progressivement, parce que ça deviendra une des contraintes progressives de l'alimentation au sens large.

Voilà.

Mme HALUSKA : Donc, je vous remercie des réponses.

J'ai une dernière question qui concerne les dépenses qui sont liées au covid. Sur quel budget ça va être pris en fait ? Je pense à l'achat de matériels de santé, les masques, les gels, enfin tout ce qui va être acheté pour les écoles et autres. Quand je dis écoles, c'est

tous les services, etc., toutes les actions de solidarités qui vont avoir lieu, donc je suppose que c'est le Centre communal d'action sociale (CCAS). Je pensais aux aides aux commerçants, je crois qu'il y a eu des commerçants qui ont été aidés pendant le confinement, toutes les primes sociales. Je pensais également aux vacances d'été, donc tout ça. Alors évidemment, tout ça, c'est un peu en vrac, mais enfin c'est un peu notre quotidien, donc je voulais savoir comment on allait le prévoir dans le prochain budget.

M. BATAIL : Pour l'instant, le budget est équilibré comme ça. Les comptes sont satisfaisants, donc il y aura vraisemblablement des actions spécifiques à mener. Il y en a aussi que vous n'avez pas citées, les actions en faveur de l'emploi, puisqu'on pourra être amené aussi à décider d'un certain nombre de choses, même si la compétence emploi ne relève pas du Conseil municipal, mais de la Communauté d'Agglomération.

Pour ce qui concerne les dépenses qui ont déjà été engagées, elles ont été prises évidemment sur les budgets concernés. Donc, il y a des budgets... le budget du fonctionnement général des services donc qui a été utilisé. Il y a eu aussi beaucoup d'actions et c'est peut-être une raison supplémentaire de ne pas regretter systématiquement d'être élu régional, c'est que les actions en matière de santé qui ont été menées par la Région Ile-de-France ont été exemplaires.

Un bon paquet des masques que nous avons perçus n'ont pas été achetés par la Commune, ils ont été fournis par la Région. Certains ont été achetés aussi, bien sûr, puis, d'autres ont été fournis par le Département et par la Communauté d'Agglomération. Alors là pour le coup, je pense que l'échelon local allant depuis la Région jusqu'à la Commune a particulièrement bien fonctionné pendant le moment de la crise. Pour ceux que ça intéresse, il y a un rapport qui vient d'être publié par la Région Ile-de-France qui a été produit par l'organisme de contrôle de l'action de la Région et qui explique un peu comment tout ça s'est mis en place.

Nous de toute façon, pour l'instant, on a payé ce qu'on devait payer et sur les différents budgets. On est prêt à dégager en fonction des besoins d'autres pistes et en fonction de la façon dont les services seront sollicités. Pour l'instant, on sait faire face à toutes les demandes qui nous ont été formulées, puis il y aura un moment où on fera le bilan des coûts supplémentaires qu'il y a eu, des économies éventuelles. Il n'y en a pas beaucoup, parce que généralement c'est plutôt des reports de certaines dépenses, donc au bout du compte elles se retrouveront. Je pense par exemple à la dépense feu d'artifice. On peut se dire : il n'y a pas de feu d'artifice le 14 juillet, donc il y a une économie de dépense, sauf que très vraisemblablement on essaiera de tirer un feu d'artifices, sous réserve de ce qui nous arrivera à ce moment-là, mais en fin d'année pendant les fêtes de fin d'année.

Donc, on voit bien que souvent, c'est plutôt du report de dépense, mais pour l'instant, moi en tout cas, je ne regrette pas d'avoir à chaque fois qu'on nous a proposé des dispositifs : est-ce que vous avez besoin de masques, j'ai toujours levé la main, puis, petit à petit, on a fait face à la demande légitime de la population.

Et puis il y a eu, pour ces affaires de masques, ce n'est pas le seul aspect de la gestion de la crise sanitaire, il y a eu aussi de beaux élans de solidarité au niveau de la ville, puisqu'il y a pas mal de personnes qui se sont impliquées à la fois dans la fabrication des masques, dans leur distribution, etc. Donc, il y a eu aussi ça, je crois, en dehors de l'aspect purement budgétaire, aussi de la solidarité qui s'est mise en place et qui, elle, n'est pas quantifiable monétairement ou financièrement. Il faut s'en réjouir.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là.

Intervention hors micro

M. BATAIL : Sur l'organisation de l'été, on a bien sûr les estivales du Lys là qui vont reprendre, avec un dispositif qui est amplifié cette année vers les un peu plus âgés, puisqu'on s'était limité aux plus jeunes et là on l'étend vers les adolescents, donc ça, c'est déjà une extension supplémentaire.

Egalement, on s'est assuré de faire le plein dans tous les séjours qui étaient proposés, puisqu'il y a des séjours de colonie de vacances, etc. Donc tout ça, on s'est assuré que tout le monde avait bien été destinataire des propositions ce jour-là. Enfin, aujourd'hui, je ne sais pas, mais en tout cas il y a quelques jours, il restait encore un tout petit peu de places.

Après, il y a les dispositifs scolaires, en tout cas d'aides aux scolaires. On a regardé de notre côté ce qui pouvait être fait et, je crois qu'il ne faut pas doublonner l'action de l'Education nationale. Je crois qu'il faut, chacun un peu se cantonner dans son métier, donc qu'on fasse du loisir, alors ça peut être du loisir intelligent. Le loisir ce n'est pas forcément sans apprentissage, mais on a bien regardé si on pouvait se lancer dans un dispositif de ce type-là pendant les périodes de vacances scolaires, on n'a pas ressenti, en tout cas de la part des parents, une volonté de s'engager là-dedans, en tout cas de la part des enfants qui étaient le plus en manque, ceux qui avaient le plus besoin d'aide à l'enseignement. En revanche, ce que l'on envisage très sérieusement, c'est de travailler sur tout ce qui va se passer à la rentrée ou autour de la rentrée et pour sans doute porter assistance à ceux qui le souhaitent, mais toujours avec un encadrement général Education nationale, parce que je pense qu'en la matière, il faut plutôt qu'on coordonne toutes nos actions plutôt que chacun y aller de son action. C'est plutôt comme ça qu'on envisage les choses et donc de se concentrer sur la période rentrée et évidemment premier trimestre en espérant que cette rentrée se passera normalement. Pour l'instant, ce sont les éléments qu'on a.

Donc là, on a les estivales du Lys qui sont en place, qui vont se mettre en route. Voilà une des réponses qu'on peut apporter, les séjours loisir, etc. Voilà comment on a conçu les choses à ce stade-là, mais ce qui ne veut pas dire qu'ensuite, des initiatives individuelles qui seraient menées par les uns et par les autres n'ont pas leur place. Je n'ai pas de sujet avec ça.

Mme HALUSKA : Juste, je ne pense pas que ce soit des initiatives individuelles. Je rappelle que...

M. BATAIL : Oui. Associatives, je voulais dire.

Mme HALUSKA : Oui, associatives. Ce qui n'est pas du tout la même chose, parce que c'est quand même des collectifs.

Suite à la demande de la déléguée au préfet, les associations ce sont donc manifestées pour pouvoir proposer justement des actions d'accompagnement scolaire qui ne sont pas là de l'aide aux devoirs, mais qui sont ce qu'on appelle de la pédagogie du détour. Donc, on a mis en place des actions culturelles avec les musées locaux, avec Micro-Folie, avec la communauté Melun-Val-de-Seine.

Alors, j'ai fait appel à vos services aussi de sport qui ont organisé des activités sportives pour les enfants gratuitement, donc ça, c'est super et l'idée, j'ai le regret, je regrette vraiment qu'on n'ait pas pu se mettre autour d'une table pour que les associations

puissent, en coordination avec vos services, mettre en place quelque chose qui soit complémentaire et non pas les uns à côté des autres. Vous voyez, la logique, ce n'est pas que les choses se fassent contre. Qu'on fasse avec, ensemble.

Au niveau de notre association, on touche 25 gamins, des adolescents. Je sais que Tranquille dans ma ville touche pas mal de jeunes, donc on s'est mis ensemble pour faire des manifestations qui seront un peu financées par la déléguée, mais c'est vrai que mon souhait quand Malika m'avait parlé, c'était d'essayer de coordonner à l'échelle de notre ville, avec les enseignants, avec les associations, avec d'autres partenaires, des activités qui permettent à chaque enfant sans oublier une famille et le problème c'est que là, on est les uns à côté des autres et c'est vraiment mon regret. Je suis vraiment pour essayer de faire que dans notre ville, il se passe des choses quand même assez... oui, qui permettent de ne pas laisser des familles de côté.

Voilà, c'est mon souhait, donc j'espère qu'on pourra réussir à le mettre en place, parce que je rappelle quand même que la CSF fait partie du contrat local d'accompagnement à la scolarité qui est pas reconnue dans la ville, ce qui est dommage, parce qu'on est financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et c'est quand même important, parce que la CAF fait quand même ce travail de financement depuis cinq ans de notre association et dans mon souci, j'avais envie que ce contrat local d'accompagnement scolarité soit beaucoup plus étendu sur notre ville. Voilà.

Donc, j'espère qu'on aura l'occasion d'en parler.

M. BATTAIL : Mais on parlera de ce que vous pouvez souhaiter qu'on envisage. Il y a d'autres associations aussi qui travaillent dans ce domaine-là. Bien sûr, ce n'est jamais assez. Ça, je le conçois, mais oui.

Alors la coordination madame, elle est assurée par la Communauté d'Agglomération. Tous les dispositifs politique de la ville, ils sont sous pilotage de la Communauté d'Agglomération, donc au niveau de la Politique de la ville, il faut s'adresser à eux quand c'est des financements Politique de la ville et vous avez évoqué le financement par le délégué du préfet, mais ça passe nécessairement par une action coordonnée au niveau de l'agglomération. Donc, je pense que c'est plus à cet étage-là qu'il faut envisager la coordination, parce que c'est là que ça se passe maintenant.

Dispositifs Politique de la ville sont communautaires maintenant et donc les actions qui sont menées, je pense par exemple à tout ce qui concerne la réussite éducative, il y a des actions qui sont menées par la Communauté d'Agglomération qui sont ensuite déclinées dans les villes. Elles sont sous pilotage Communauté d'Agglomération, donc les fonds sont nécessairement dispatchés à un moment par la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine.

Donc, c'est peut-être pour ça que vous avez l'impression qu'il n'y a pas de coordination, mais il faut s'adresser avant tout à eux. Voilà. C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade-là. En tout cas, ça me paraît suffisamment important du point de vue aiguillage pour le souligner. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Ecoutez, je vous propose qu'on mette aux voix ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, j'en vois huit et il n'y a pas de NPPV ? Je n'en vois jamais donc je suppose qu'il n'y en a pas. Donc, est-ce qu'il y a des votes pour ? Voilà. Merci beaucoup.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 8 ABSTENTIONS :

- d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville.

M. BATAIL : Nous adoptons donc ce premier budget de cette mandature et je remercie vraiment les services, parce qu'il y a eu un contexte tout à fait particulier à deux titres, le premier c'est évidemment covid, mais le deuxième c'est l'autre virus qui nous a détruit une partie de notre système informatique et je dois dire que du point de vue de la dangerosité virale, c'est peut-être le deuxième qui a été le pire dans le cadre de l'exercice budgétaire.

Donc merci beaucoup à tous, puis, je souhaitais dire également, mais pour des questions d'organisation future que pour les prochains exercices, ce sera Khaled LAOUITI qui effectuera les présentations. Non pas que le sujet me désintéresse, je n'ai pas changé, puis ça fait quand même 30 ans que je m'en occupe, donc je vais garder un œil particulièrement vigilant sur la question, mais ça sera très bien qu'il y ait un changement dans notre manière de fonctionner.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'avenir, étant entendu que le présent, c'est que nous sommes dotés d'un budget, même s'il a fallu un peu de temps pour l'adopter. Une nouvelle fois merci à tous les services.

32. 2020-040 – Budget Primitif 2020 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, nous sommes toujours dans le budget primitif et on va parler du budget de l'Espace Pierre Bachelet.

L'année 2019, on l'a dit, a permis de dégager un résultat de l'exercice positif. La reprise dans le budget primitif (BP) 2020 est de 159 478,35 €, voilà.

Je vous représente les mêmes chiffres, avec évidemment, alors là pour le coup sur l'année 2020, une grosse incertitude puisqu'on ne sait pas. Enfin, on commence à avoir une vision de ce qui va pouvoir être reporté et qui se tiendra effectivement, mais on n'en a pas la certitude absolue et pour l'Espace Pierre Bachelet, ça veut sans doute dire que la reprise du rythme de croisière hors nouveaux événements défavorables, elle serait plutôt pour 2021, puisque voilà.

Dominique, si tu veux.

M. MARC : Oui, c'est tout à fait ce que vous dites.

Quelques petits chiffres, on a déjà eu 16 spectacles annulés, qui sont des spectacles importants avec des sommes importantes et il nous reste 23 spectacles à faire. Donc si on compte à partir du mois de septembre, il nous reste 23 et nous en avons 33 de prévus. Il y en a 10 qui ont été reportés, donc qui seront reconduits l'année prochaine et il y en a 23 qui sont incertains. Alors, est-ce qu'ils vont être faits ? Est-ce qu'ils ne vont pas être faits ? Il y a des conférences. On avait par exemple l'académie de Créteil qui nous prenait plusieurs jours de conférence. Là, c'est embêtant et c'est ce que je vous disais tout à

l'heure, ils se sont aperçu que c'était assez confortable les vidéoconférences. Pour nous, ça l'est moins.

Ça, c'est un gros problème et comme on ne sait pas du tout où l'on est, on ne peut rien faire. Il y a eu des spectacles qui ont été tout simplement annulés par précaution, c'est-à-dire que les tourneurs ne voulaient pas mettre de l'argent sur un spectacle. Pour bloquer des salles, il y a quand même un minimum de frais à donner sans savoir s'ils pourraient vendre, donc voilà.

Nous sommes tout simplement dans un problème purement technique avec des annulations d'arbre Noël, salon du tatouage, enfin toutes ces choses-là, puis, bien, bien d'autres. Voilà.

M. BATTAIL : Merci, Dominique.

Donc, je vous propose, s'il n'y a pas d'autres interventions, de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois cinq. NPPV ? Je vous remercie et bon courage aux équipes de l'Espace Pierre Bachelet (EPB) là qui se bagarrent un peu de tous les côtés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 30 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS :

- d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe Espace Pierre Bachelet.

M. BATTAIL : J'ai remercié les services à l'occasion de la présentation du budget primitif, mais mes remerciements, même si elle n'est pas présente ce soir, vont particulièrement par la pensée à l'attention de Marie-France Stéfant qui a quitté les équipes de la Ville tout récemment. Elle nous avait fait l'amabilité, puisqu'elle était en charge aussi de tout ce qui touchait aux élections, de prolonger puisque le deuxième tour a eu lieu plus tard que prévu et donc je voulais saluer et vous demander de vous associer à des félicitations qui lui seront, je n'en doute pas, transmises.

Ça a été une personne avec qui j'ai eu un immense plaisir à collaborer, qui a été toujours d'une grande bienveillance dans l'établissement des comptes. Ce n'est jamais simple, on veut toujours faire des tas de choses, puis, de temps en temps, il faut un petit rappel à la raison pour dire : là, ça va être quand même un peu compliqué si vous voulez continuer à présenter des choses qui tiennent la route. Elle a toujours été extrêmement attentive à toutes ces questions-là et surtout sans toujours donner l'impression de serrer les boulons partout, en tout cas d'y veiller et qu'aucune situation ne lui échappe.

Donc, je pense qu'on peut l'applaudir, même si elle n'est pas présente.

[Applaudissements]

M. BATTAIL : Voilà. Alors, on n'a pas tout à fait fini les questions budgétaires, etc.

Mme HALUSKA : Excusez-moi. Je voulais juste une intervention, c'est pour M. Dominique MARC, par rapport à l'Espace Pierre Bachelet.

Vous savez, au niveau de Nino Ferrer, il y a énormément de possibilités pour nos jeunes, nos associations. Je trouve que c'est même très, très bien fait. C'est très facile d'aller

avec nos jeunes à ses spectacles. Je trouve que ça l'est moins par rapport à Pierre Bachelet, donc je me demande si on ne pouvait pas essayer de trouver des conventions avec le monde associatif. La dernière fois, il y avait Ahmed Sylla et quand on a fait les calculs, on s'est aperçu que c'était trop cher pour nous. Je sais qu'il y a quelques places gratuites entre guillemets, donc on n'en a jamais vu, nous, la couleur.

Donc, je voudrais savoir s'il y a des possibilités de convention ou peut-être pour un autre ordre du jour. En tout cas, je pose la question.

M. MARC : Ecoutez. Premièrement déjà, quant à la salle, l'Espace Pierre Bachelet, c'est un établissement qu'on loue, donc il y a des producteurs qui arrivent, qui achètent, qui proposent tel ou tel artiste et les négociations se passent entre la commerciale et l'artiste... et le producteur.

Après, nous, on n'a aucun moyen de levier là-dessus. Si le producteur estime que la place est à 15 €, 20 ou 30 ou 8, on ne peut rien faire et on ne peut pas demander des places, puisqu'il prend le risque financier. Le producteur prend le risque financier, donc quand il fait des bénéfices, il fait des bénéfices et quand il perd de l'argent, ce qui est arrivé assez fréquemment, il perd de l'argent.

Nous sur ces spectacles, on ne peut rien faire. Il faudrait contacter la production, mais je ne sais pas. En revanche, nous, la ville, on offre des choses. Par exemple les évactions, la soirée évacuation depuis cinq ans, on offre des spectacles gratuits avec 4 000 personnes qui viennent écouter les artistes, le meilleur catalogue comme on appelle ça, c'est un peu vulgaire, mais et donc voilà et il y a tous les artistes.

On offre aussi des spectacles, nous aussi, sur des spectacles, par exemple, je pense, il y a eu des marchés de Noël, des choses comme ça, on a offert des places. Mais avant tout l'Espace Pierre Bachelet (EPB), c'est un outil de travail, donc la ville ne peut pas produire des spectacles, ne peut pas s'engager financièrement sur des choses aussi importantes que ça.

Vous savez que par exemple l'Espace Pierre Bachelet sur beaucoup de spectacles, en dessous de 15 € la place, les producteurs ne gagnent pas d'argent. Même en faisant 1 800, 1 900 personnes, ils ne gagnent pas d'argent. Par exemple, je vous prends l'exemple de Francis Cabrel qui est venu. Le producteur a accepté de perdre de l'argent, parce que ça faisait partie de leur tournée sur la France, mais c'était 1 500 places à je ne sais plus combien la place, mais ils n'ont pas gagné. Sur un plateau comme ça, il faut faire au moins du 3 000, 4 000 places pour gagner de l'argent.

Voilà, donc c'est tout.

M. BATAIL : Egalement pour compléter, il y a quand même les spectacles, en tout cas les manifestations qui sont sous pilotage ville où là, je pense par exemple, je l'ai cité tout à l'heure, alors ce n'est pas peut-être évidemment ce que vous envisagez, mais le salon Automoto qui est totalement gratuit. Il y a quelqu'un qui paye, c'est la ville. Il faut dire les choses comme elles sont et donc c'est une manifestation qui sert au plus grand nombre et qui fait partie... Après, on aime, on n'aime pas, je n'ai pas de jugement là-dessus, mais il peut y avoir des manifestations telles que celles-là qui sont gratuites.

Maintenant, Dominique a raison. L'Espace Pierre Bachelet, il a une gestion qui lui est propre, qui est autonome et qui est, au fond, de la location d'espace. Ensuite, ce sont les

productions et les organisateurs de spectacles qui peuvent avoir des politiques diverses et variées. Deux choses qui sont assez autonomes.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là, puis il y a aussi des opérations qui sont menées. Alors ce n'est pas exactement au même endroit, mais c'est voisin, avec les cinémas par exemple où il y a aussi des actions de temps en temps de promotion qui sont faites par les acteurs eux-mêmes et les opérateurs eux-mêmes.

Voilà et de manière générale pour la bonne tenue des séances, essayons tous collectivement de poser les questions tant qu'on est sur un sujet. Je ne vous fais pas de reproches en particulier, c'est juste qu'ensuite, on essaie d'avancer. Voilà.

33. 2020-041 – Taux de fiscalité directe pour l'année 2020

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Sur le point suivant qui concerne toujours les données budgétaires, il nous faut voter les taux de la fiscalité pour l'année 2020.

Là c'est assez simple, puisqu'on vous propose de maintenir les taux qui étaient en vigueur et donc pas de changement du point de vue de la fiscalité, ce qui laisse :

- la fiscalité sur le foncier bâti à 29,28 ;
- la taxe sur le foncier non bâti, Dammarie à 91,01 ;
- et le taux de la taxe d'habitation pour les raisons dont on a déjà parlé est fixé à 18,26 et il ne bouge pas et là de toute façon, si quelqu'un avait la velléité de le faire bouger, il serait vite rattrapé par la patrouille, parce que c'est l'Etat qui paye derrière, donc évidemment, il ne souhaite pas que soit modifié le produit de la fiscalité taxe d'habitation.

Y a-t-il des questions, interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. Donc, y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de cette unanimité. Il n'y en a tout de même pas qui ont souhaité qu'on baisse encore la fiscalité, mais on ne sait pas, peut-être on y arrivera une autrefois après tout.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE À L'UNANIMITE
:

- De maintenir, pour l'année 2020, les taux d'imposition suivants :
 - o Taxe sur le foncier bâti : 29,28 %
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 91,01 %

34. 2020-042 – Subventions aux associations au titre de l'exercice 2020

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, donc il s'agit des subventions aux associations au titre de l'exercice 2020.

On a instruit 84 dossiers sous forme d'appels à financement. Les critères d'attribution tiennent compte du nombre de Dammariens adhérant à l'association, la fréquence des activités proposées, le dynamisme et la participation de l'association lors des manifestations communales, les tarifs d'adhésion proposés ainsi que l'équilibre du budget de ladite association.

Quatre-vingt-quatre associations ont répondu aux critères et peuvent prétendre à une subvention :

- 23 à caractère social ;
- 10 à caractère culturel ;
- 37 à caractère sportif ;
- 3 à caractère patriotique ;
- 2 à caractère environnemental
- et 9 associations qui ne pouvaient pas être classées dans une des catégories précédentes.

Vous disposez également d'un tableau qui reprend l'ensemble des subventions. Ça fait l'objet à chaque fois de discussions importantes et donc vous voyez que là, on respecte aussi le dynamisme de nos associations, puisqu'on a tendance plutôt toujours à aller un peu de l'avant vers les associations.

Evidemment, il y a toujours des choix, des critères et il appartient à chaque adjoint de secteur de se prononcer et ils nous fournissent à chaque fois les informations concernant les associations dans le cadre de ce que je vous ai exposé précédemment.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

M. DESCOLIS : Juste une. Sur le foot, c'est un peu classique. Je voudrais comprendre les 30 000 € de plus. Je vous fais part juste de mes observations. Des responsables se sont plaints des problèmes de recouvrement des licences et qui correspondaient à un certain pourcentage.

Je ne vais pas m'avancer sur les pourcentages et je me posais la question justement, est-ce que ce n'est pas ce cadre-là qui reverse et du coup se pose la gestion elle-même du club. Est-ce qu'on peut faire autre chose ? Moi, mon fils, il est au club et je paye la licence et effectivement je trouve ça assez complexe d'expulser ou de dire les enfants ne viennent pas, parce que vos parents ne payent pas, sachant qu'ils ont des bons CAF. Il y a quand même des aides et je me dis que : comment se passe cette gestion-là et pourquoi on en arrive à rajouter encore 30 000 € ?

Donc, je suppose que les 100 000, c'est une question de critère parce qu'effectivement ça gère un certain nombre d'enfants. Je le vois moi-même et je leur tire mon chapeau, parce que c'est vraiment assez complexe de gérer tous ces enfants-là, mais effectivement, ne pas avoir à rallonger tout le temps et essayer de recouvrer au maximum. Est-ce que déjà c'est ça ces 30 000 € ? J'ai entendu les dirigeants se plaindre sur ce sujet-là, donc est-ce qu'il y a une possibilité de la mairie pour revoir un peu cette gestion-là ?

M. BATAIL : Alors, il y a d'abord un premier élément qui est que la municipalité n'a pas à intervenir dans la gestion d'une association. Elle peut ne pas être d'accord avec des résultats, elle peut formuler des recommandations, mais elle n'interviendra jamais dans la gestion d'une association, tout simplement parce que c'est interdit par la loi. C'est-à-dire que ce n'est pas le maire qui gère les associations municipales ni un quelconque des adjoints. C'est la responsabilité de l'association elle-même de gérer son budget et d'établir ce qu'elle souhaite et les objectifs, etc.

Nous, on ne peut que fournir des orientations sur ce que l'on souhaite. Nous, on a et ça a d'ailleurs été respecté par l'association de football, puisque c'est d'elle dont il s'agit, on leur a assigné avant tout des objectifs éducatifs. C'est-à-dire que pour moi et pour l'adjoint qui est en charge de ce secteur-là, Dominique THERAULAZ, ça a toujours été de dire : au fond, au travers du sport, ce que l'on recherche avant tout, c'est l'éducation au sens large ou un complément d'éducation pour la jouer la plus simple possible. Ça, c'est des objectifs qu'on a assignés aux clubs et qu'ils se sont attachés à respecter.

Autrement dit et pour parler le plus clairement possible, moi, les objectifs que certains peuvent avoir de manière légitime de développer le sport de plus haut niveau, etc., ça a pas été et ce n'est pas notre souhait. Nous, l'orientation, c'est le sport destiné aux jeunes et le sport à visée éducative au sens large. C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a des encadrants et de manière importante dans ce club.

Deuxième question, c'est la question des licences. Je viendrais après sur l'histoire des 30 000, mais ce n'est pas en rapport. On a également et on est en train de finaliser cette convention, c'est élaborer un plan sur plusieurs années disant qu'il faut absolument que les gens payent leur licence. Après, ils peuvent se faire aider, il y a des dispositifs pour ça. Il y a des façons de faire, mais sur le principe, on invite le club à procéder au recouvrement des licences. Ça, c'est un objectif et on leur a assigné un objectif précis. C'est-à-dire qu'on a dit : il faut que dans... alors c'est deux ans ? Trois ans, il faut que 80 % ou je ?

Intervention hors micro

M. BATAIL : Voilà.

M. THERAULAZ : *Intervention hors micro.*

M. BATAIL : Donc, on s'est fixé cet objectif-là et dans le cadre d'une convention partenariale triennale à signer avec le club.

Pour les 30 000 €, il s'agit de dépenses passées, c'est-à-dire que c'est un vieux passif d'équipement des enfants. C'est-à-dire qu'il avait été décidé de les équiper de survêtements, etc., il y avait des sponsors qui devaient se manifester, aider, etc. Finalement, au bout du compte, ça n'a pas été ce que ça devait faire et donc il faut bien à un moment donné aussi boucler ce compte-là, parce qu'il faut bien payer le fournisseur, puisque tous ces équipements-là, ils ont été distribués à des jeunes du club. Alors, on a essayé de discuter, on a essayé de conduire le club à renégocier un peu tout ça. Ils sont arrivés au bout du bout, puis, il y a bien un moment voilà. Donc, il y a une subvention exceptionnelle pour apurer ces comptes-là.

Voilà où on en est et donc l'idée, c'est bel et bien d'assigner des objectifs partenariaux, à la fois dans l'objectif qu'on se fixe, puis, aussi dans le recouvrement des licences, parce

que c'est vrai que ça ne paraît pas normal qu'il n'y ait pas un recouvrement supérieur de l'ensemble de ces licences.

Après, il y a des questions qui touchent à l'orientation définitive de ce que veut faire le club, mais là, c'est vraiment leur gestion interne et la façon dont ils souhaitent procéder, donc voilà pourquoi il y a cet élément particulier cette année. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ?

Mme HALUSKA : On est élue, donc on fait notre travail. C'est par rapport aux jumelages. Ça concerne quel jumelage en fait, puisque j'avais l'impression que ça n'existait plus sur notre ville, donc c'est quel projet ?

M. BATTAIL : Ça concerne tous les jumelages, toutes les villes avec lesquelles on est jumelles.

Il y a Tata, Eppenheim, Arcos de Valdevez, l'Italie, Montebelluna, voilà.

Intervention hors micro

M. BATTAIL : Voilà, on a mené aussi une réflexion avec une ville africaine, Pokola, pour ne pas la nommer et donc on regarde un peu ce qu'on pourrait faire, mais à titre d'une collaboration, plutôt que dans ce que l'on appelle le jumelage au sens du jumelage, mais de collaboration sur un certain nombre de sujets, en particulier de développement. Donc, je pense qu'il peut y avoir de l'intérêt aussi à se rapprocher au fond d'un peu plus loin, parce que ce qui apparaît dans le jumelage, c'est que le jumelage, c'est l'immédiat après guerre. C'est la volonté européenne à l'origine tout ce qui est les jumelages et les jumelages européens et on voit bien que maintenant, il y a un peu moins d'enthousiasme vis-à-vis de tout cela et donc on s'est dit, peut-être qu'il y a d'autres villes qui seraient enthousiastes et ça n'a pas manqué. Ils ont tout de suite dit que ça les intéressait dans le cadre plutôt d'une coopération.

Alors, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des opérations à mener dans le cadre du jumelage. Par exemple on avait la fête du terroir, donc on aidait évidemment les villes qui venaient. Je pense à Montebelluna en particulier, mais également Eppenheim, Arcos qui venaient en délégation pour présenter des produits de leurs terroirs. Evidemment, ils accompagnaient la manifestation, donc il y avait une partie de ce qui touche au jumelage qui servait à financer ça.

Par exemple, on a eu un match de foot organisé entre des jeunes Allemands, puis, des jeunes Français de Dammarie à l'occasion de cérémonie marquant l'anniversaire de fin de la Grande Guerre, donc commémorant en 2018, 1918 le centenaire de la fin de la guerre et ces opérations-là ont été montées avec des fonds en particulier du jumelage. Pas que, mais en particulier.

Donc, voilà des actions qui sont menées, puis, il y a aussi des actions sur l'enseignement des langues étrangères, je pense à l'italien en particulier, dans lequel les jumelages s'impliquent particulièrement. Voilà.

Et puis après, il peut y avoir d'autres actions. Cette année, à Eppenheim, il y avait l'anniversaire de la création de la ville qui se tenait, mais malheureusement pour les raisons sanitaires, ça ne s'est pas tenu, ça sera sans doute reporté. Encore qu'en manière d'anniversaire, quand on a un an de décalage, ça n'a pas la même signification, donc il y

aura peut-être des actions qui seront menées dans ce cadre-là. Voilà. Sans être exhaustif sur... Oui ?

Puis, on a les 20 ans du jumelage avec Arcos qui arrivent, donc 2021.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? NPPV, donc M. BENOIST. Oui ? Laurence DELAPORTAS, d'accord. Oui puisqu'il y a des membres d'association qui... voilà. Le NPPV sert de temps en temps, voilà. Donc Alain. Qui d'autre ? Alain, oui, j'ai vu. Mme DELAPORTAS, donc par le pouvoir de monsieur... Ah oui, donc Christelle, oui, là, OK, et la NDL, voilà. Donc, ça en fait quelques-uns, quelques-unes.

Vous avez pris considération ? OK. Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau annexé, au titre de l'exercice 2020.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2020.

35. 2020-043 – Sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la ville 2020

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre des DPV, dotations Politique de la ville.

On vous expose de manière sommaire la façon dont on peut solliciter l'Etat à travers ce dispositif qui est venu remplacer l'ancienne dotation de développement urbain. Il s'agit d'opérations qui doivent être menées dans les quartiers en Politique de la ville. Vous avez la liste des actions qui sont à financer pour lesquelles nous sollicitons des subventions de la part de l'Etat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Non ? Ecoutez, on va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Là-dessus, il ne devrait pas y avoir de NPPV, mais sait-on jamais. Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter le programme d'opérations,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la ville 2020, nécessaire à la réalisation du programme d'opérations,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant,

- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2020 et que les recettes seront imputées au chapitre correspondant.

36. 2020-044 – Renouvellement de garantie d'emprunt pour 2 prêts contractés par les Foyers de Seine-et-Marne auprès de DEXIA pour la résidence Picardie, la Place Gaston Messence et le Clos Fontaine

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est donc le renouvellement de garantie d'emprunt pour deux prêts contractés par les Foyers de Seine-et-Marne auprès de DEXIA pour la résidence Picardie, la place Gaston Messence et le Clos Fontaine.

Vous connaissez le système de la garantie d'emprunt pour toutes les opérations à construction ou rénovation. Enfin, de manière générale sur l'habitat social, les villes, les collectivités sont sollicitées pour apporter leur garantie d'emprunt au bailleur social qui travaille sur la question. Là en l'occurrence, il s'agit de Foyers de Seine-et-Marne (FSM) et là, il s'agit donc d'un avenant et on nous demande de renouveler notre garantie d'emprunt pour le prêt de refinancement pour un total de 15 228 503 € et c'est quelque chose de vraiment très classique pour toutes les opérations qui sont menées dans l'habitat social.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Non ? Eh bien, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accorder sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus frais accessoires au titre de l'avenant n°1 du contrat de prêt contracté de 15 228 503,19 € par l'emprunteur ;
- d'accorder cette garantie en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
- De s'engager, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus frais accessoires, à effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de garantie entre DEXIA et la Commune de Dammarie-lès-Lys prévue dans le cadre du protocole transactionnel ;
- d'accepter le contingent de 79 logements réservés sur ces trois résidences et d'autoriser le Maire à signer la convention de réservation et tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

37. 2020-045 – Abattement de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020 en raison du coronavirus (covid-19)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'abattement de la taxe locale sur la publicité extérieure en raison du coronavirus.

Alors, sur ce sujet, je ne rappelle pas les conditions économiques dans lesquelles se trouve un certain nombre d'entreprise. Vous savez qu'une des taxes dont la responsabilité incombe aux communes, c'est la taxe locale sur la publicité extérieure et on peut adopter un abattement compris entre 10 % et 100 %, donc applicable par chaque redevable au titre de l'année 2020. Ça, c'est quelque chose qui sera effectif en 2020. Pour nous, ça représente une baisse des recettes de 57 000 € et il est proposé de procéder à un abattement de 50 % de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2020 et donc de signer également tous les documents administratifs qui s'y rapportent.

Je rappelle qu'il y a un certain nombre d'enseignes qui bénéficient déjà d'une exonération totale, puisqu'on ne taxe que les enseignes qui font une taille supérieure à, pardonnez-moi, je n'ai plus le chiffre en tête, mais enfin les plus petites ne sont pas taxées. Là, il s'agit de détaxer au fond un certain nombre d'enseignes et dans le cadre du soutien à l'économie, beaucoup de collectivités qui ont fait la même chose. Je pense en particulier, Melun l'a voté, mais beaucoup d'autres l'ont voté et certains pendant la période de confinement.

De toute façon, on est sollicité. Pour ce qui touche à l'économie, c'est plutôt la Communauté d'Agglomération qui est sollicitée, mais on est sollicité par les entreprises pour les exonérer au maximum d'un certain nombre des taxes dont elles doivent s'acquitter.

J'étais intervenu auprès de la Communauté d'Agglomération pour qu'on travaille sur la redevance spéciale qui est ce que les entreprises payent au titre de l'évacuation des ordures ménagères, puis, sur la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et donc sur au moins le sujet de la cotisation foncière des entreprises, il y a un dispositif qui sera porté par la Communauté d'Agglomération et qui visera à exonérer les plus petites contributions en matière de cotisation foncière des entreprises, puis, ils travaillent également sur ce qui est de la redevance spéciale. C'est un sujet assez complexe, mais ils travaillent également dessus. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ? On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie pour ceux qui seront les bénéficiaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- De procéder à un abattement de 50 % de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble des redevables de cette taxe ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document administratif permettant la mise en œuvre de cette décision et la mise en recouvrement de la TLPE de l'année 2020 au cours du dernier trimestre 2020.

38. 2020-046 – Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ensuite, on va incorporer des biens sans maître dans le domaine communal.

Alors, les biens sans maître, ce sont des biens immobiliers vacants dont le propriétaire est soit inconnu – on n'a pas de visibilité de qui est le propriétaire – soit disparu, soit décédé, puis, les recherches vis-à-vis des héritiers n'ont pas permis d'aboutir.

Ça, c'est une liste qui est d'origine préfectorale et régulièrement, nous avons à procéder à l'incorporation au domaine privé communal d'un certain nombre de biens. Il s'agit très souvent de petites parcelles qu'il faut pouvoir gérer, puisqu'à certains moments, c'est absolument indispensable qu'il y ait un propriétaire et dans ce cas-là, c'est la Commune qui devient propriétaire. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, donc on considère qu'il est adopté à l'unanimité ou ? Oui ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'incorporer les parcelles AB 104, AB 106, AB 131, AB 152, AH 75, AH 86, AH 93, AH 105, AH 146, AH 274 présumées sans maître dans le domaine privé communal ;
- De préciser que cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire
- D'indiquer que les bois et forêts acquis dans ces conditions sont soumis au régime forestier prévu à l'article L.211-1 du Code forestier à l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de l'incorporation dans le domaine communal ou du transfert de propriété dans le domaine de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code forestier. Dans ce délai, il peut être procédé à toute opération foncière.

39. 2020-047 – Approbation et autorisation à M. le Maire de vendre une partie de la parcelle AM n° 203 située au 384, rue de la Fosse aux Anglais

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne l'approbation et l'autorisation qui m'est donnée de vendre une partie de la parcelle AM 203 située au 384 de la rue de la Fosse aux Anglais.

En 2014, la Ville a préempté les parcelles cadastrées AM 203 et 217 sises aux 286 et 384, rue de la Fosse aux Anglais, 1 554 mètres carrés et on garde environ 617 mètres carrés pour un montant de 662 000 €. Il s'agit pour ceux qui connaissent du hangar Bordin Baudouin. Dans le cadre du projet d'aménagement du clos Saint-Louis, cette

acquisition doit permettre un futur éventuel franchissement des voies de chemin de fer pour désenclaver le quartier du clos Saint-Louis.

Un emplacement réservé n° 14 est inscrit dans le plan local d'urbanisme, aménagement d'un passage sous le talus des voies ferroviaires, donc il s'agit du talus qui sépare au fond à cet endroit-là le secteur de la Fosse aux Anglais du reste de la ville.

Les deux parcelles constituées notamment d'un hangar font partie du domaine privé, puisqu'elles n'ont jamais été affectées à l'usage direct du public ou à un service public. Le hangar qui a servi de lieu de stockage de matériels et de fournitures pour les services municipaux n'a aujourd'hui plus d'utilité pour la Ville.

Le promoteur CAPELLI a un projet de construction de logement sur la parcelle adjacente auxdites parcelles qui a déjà fait l'objet d'un permis de construire délivré le 9 août 2019 et purgé de tout recours des tiers.

Pour mener à bien ce projet, CAPELLI doit acquérir une partie de la parcelle AM 203 d'environ 125 mètres carrés qui nécessite la démolition du hangar. Le reste du terrain restera propriété ville et pourra faire l'objet du projet cité plus haut et ne remet pas en cause l'emplacement réservé.

CAPELLI Promotion propose d'acheter cette bande de terrain au prix de 194 065,37 €. L'avis des domaines rendu le 12 février 2020 estime la valeur vénale de ce bien à 31 000 €. Pour une fois, ce n'est pas la collectivité qui perd.

Ce prix de vente fixé à 194 065,037 € ne paraît pas déraisonnable. Je pense que c'est d'une manière simple de présenter le sujet. Je pense que c'est plutôt même avantageux compte tenu du fait qu'on ne prendra pas en charge la démolition du bâtiment et il vous est donc demandé d'approuver la vente à la SCCV DAMMARIE FOSSE, filiale du groupe CAPELLI Promotion de ladite parcelle et de m'autoriser à signer les actes. Voilà.

Vous avez également un petit plan de localisation et vous voyez que ça ne remet pas en cause. Il s'agit d'une petite bande de terrain et que ça ne remet pas en cause le devenir de la communication éventuelle entre Dammarie et le secteur de la Fosse aux Anglais. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
:

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant de céder à la SCCV DAMMARIE FOSSE dont le siège est au 2bis, chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or, une partie de la parcelle AM cadastrée 203 de 125 m2 au prix de 194 65,37 € et de signer tous les documents nécessaires et se rapportant à cette vente.

40. 2020-048 – Classement dans le domaine communal de l'ancienne RD 142 et approbation d'un projet de convention de gestion avec le Département de Seine-et-Marne

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le classement dans le domaine communal de l'ancienne RD 142 et l'autorisation de signer la convention de gestion des fossés.

La SCI du Plateau de Bière est propriétaire du centre commercial Leclerc, a le projet d'aménager l'entrée de la zone de Chamlys en y implantant des restaurants et un hôtel. Ce projet se situe sur des délaissés de voirie appartenant au Département de Seine-et-Marne qui sont constituées d'îlots à l'ouest à l'est de la RD 372 et composées de parcelles dépendant du domaine public ou privé départemental.

Le Département a d'ores et déjà déclassé de son domaine public les parcelles pour les intégrer dans son domaine privé et les sections de l'ancienne RD 142 situées à l'ouest et à l'est de la RD 372, ainsi que la bretelle de raccordement à la RD 142 actuelle n'ont plus lieu de relever du domaine public départemental. Il est donc envisagé de régulariser et d'intégrer ces voiries qui a surtout aujourd'hui une desserte uniquement locale dans le domaine routier communal.

Le Conseil départemental a approuvé le principe de céder à titre gratuit à la Commune des sections subsistantes de l'ancienne RD 142 située à l'ouest et à l'est de la RD 372, et la bretelle de raccordement à la RD 142 actuelle et de transférer les servitudes qui avaient été instituées.

Le Département propose de signer une convention de gestion d'entretien de ces voiries déclassées et l'objectif de cette convention est de clarifier les rôles de chaque collectivité dans ce secteur suite au classement de ces voiries dans le domaine communal, à savoir la Commune de Dammarie-lès-Lys qui assurera l'entretien des voiries communales ex-RD 142, dont les travaux d'entretien et démarches administratives et le Département qui sera gestionnaire de l'ensemble des aménagements et équipements réalisés et inclus dans les limites du domaine public départemental dès leur mise en service.

Le Département assurera également l'entretien du fossé situé dans le domaine public communal, voirie d'accès à la RD 142, puisqu'il y a un problème d'assainissement d'eaux pluviales, donc c'est eux qui s'en chargent et l'entretien du délaissé qui se trouve à la limite du domaine public communal et du domaine public départemental sur la RD 142, le fauchage suivant les conditions définies à l'article 6 et donc nous vous demandons l'autorisation de signer l'ensemble des actes qui se rapportent à tout cela. Voilà.

Voilà l'ensemble des éléments qui sont portés à votre connaissance. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie. C'est donc l'unanimité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à l'acquisition à titre gratuit des sections de l'ancienne RD 142 situées à l'Ouest et à l'Est de la RD 372 et la bretelle de raccordement à la RD 142 actuelle, conformément au plan joint en annexe ;

- De classer ce foncier dans le domaine public routier communal.

41. 2020-049 – Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le syndicat des énergies de Seine-et-Marne. C'est l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés.

Le marché des énergies est ouvert depuis 2004 et donc pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant au seuil et impose de recourir aux procédures de marché public afin de sélectionner leur prestataire. C'est donc dans ce cadre que le Syndicat des énergies de Seine-et-Marne a constitué un groupement de commandes pour accompagner des entités publiques du Département de Seine-et-Marne dans leurs obligations en matière d'achat de gaz et d'électricité et de services associés.

Donc, il s'agit d'un groupement qui vise à réfléchir sur la fourniture et l'acheminement d'énergie dans tous les domaines et les fournitures de services associés, donc efficacité énergétique et maîtrise de l'énergie. Donc, il s'agit de s'entourer des compétences du Syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) pour les questions qui touchent au fond à nos contrats d'énergie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Interventions ? Non ? Eh bien, écoutez, on le met aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Abstentions, donc cinq abstentions ? Cinq abstentions. Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 30 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS :

- d'approuver le programme et les modalités financières ;
- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'énergies et services associés ;
- d'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents, issus du groupement, et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

42. 2020-050 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la réalisation d'une piste cyclable, rue Lucien Boutet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération pour la réalisation d'une piste cyclable rue Lucien Boutet.

La rue Lucien Boutet, tout le monde la situe, elle est située devant l'ancienne patinoire. Nous avons souhaité pouvoir faire réaliser, enfin réaliser une piste cyclable à ce niveau-là. Vous savez, il y a eu des réflexions qui ont été menées dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables transitoires. D'ailleurs, elles ont un nom, elles ont été appelées cyclo je ne sais pas quoi, elles ont un nom. Bref, il y en a eu surtout à Paris, donc tout le monde situe ce dont il s'agit.

Il y avait une demande qui a été formulée d'aménager une piste cyclable à caractère temporaire, mais sur le pied de l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la gare. Puisqu'au fond, le long de la RD, il y a déjà une piste cyclable aménagée plus haut et quand on arrive au rond-point de Montebelluna, il y a la question ensuite de prolonger vers la gare.

Alors, on a discuté et échangé avec le Département de Seine-et-Marne qui nous a dit : nous, on veut bien réfléchir à un projet d'aménagement global de ce secteur-là, mais aménager une piste cyclable temporaire à cet endroit-là, ça avait des degrés de complexité quand même importants le long de l'avenue Jean Jaurès, d'abord par la circulation qu'il y a à cet endroit-là, mais aussi par le fait qu'il y a des places de stationnement qui sont situées le long de la chaussée, donc c'était un peu difficile d'organiser ça et d'organiser ça rapidement.

Donc, on a immédiatement proposé de plutôt aménager la rue Lucien Boutet de manière à rejoindre ce qui est déjà cyclable le long de Colonel Fabien et de permettre ainsi ensuite de rejoindre la rue, c'est la rue de la Brasserie Gruber et qui mène ensuite entre le palais de justice, puis les bâtiments qui sont situés de l'autre côté, qui mène directement à la gare.

Une autre proposition du Département est de travailler, dans ce secteur-là, sur l'aménagement de – alors on est sur Melun, là, donc ça ne nous regarde pas directement – la voie, non pas de délestage, mais qui permet de monter vers la gare. On tourne à droite là et donc cette voie-là, ils peuvent la sécuriser relativement simplement, le Département, puisque là, on est sur une voirie départementale, la sécuriser de manière à permettre aux vélos, plutôt que d'emprunter le souterrain, le petit tunnel là où les conflits d'usage entre les piétons et les vélos, c'est quand même monnaie courante. Donc, ça pourrait permettre de remonter à la gare par là, ensuite de rejoindre la rue Dajot et donc ça compléterait également l'aménagement cyclable en attendant qu'éventuellement que quelque chose se fasse sur Jean Jaurès, mais dans le cadre d'un projet d'aménagement plus global de la fin de l'avenue Jean Jaurès dans le secteur de la gare.

Donc, nous, on a proposé d'aménager la rue Lucien Boutet de manière qu'il y ait une piste cyclable et que ça permette au fond le trajet depuis la gare et de remonter ensuite le long de la Plaine du Lys et vers le haut de Dammarie-lès-Lys. Donc, ça nous semblait être un tronçon manquant important ; on ne peut pas dire le chaînon manquant, mais en tout cas quelque chose qui s'y apparente.

Là, évidemment, on travaille avec la Communauté d'Agglomération, puisque c'est elle qui a la responsabilité des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire intercommunal, mais il est évident que les villes travaillent en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération. Questions ? Interventions ?

Intervention hors micro

M. BATAIL : Non. Là, pour l'instant, ce qui fait l'objet de la délibération, j'ai étoffé un peu le...

Intervention hors micro

M. BATAIL : Oui, mais parce que c'est important d'avoir une certaine logique en matière de piste cyclable. Donc, là, la voie, elle est rue Lucien Boutet, celle qui fait l'objet de la délibération. Donc, rue Lucien Boutet, c'est chez nous, que chez nous et c'est devant l'ancienne patinoire.

La voie dont je parlais, elle est située sur le territoire de Melun, le Département propose de l'aménager relativement rapidement et il s'agit de la voie qui est située sous le pont de la voie de chemin de fer, qui sert de tourne à droite quand on est en voiture pour remonter vers la gare et ils envisageraient de dédier cette voie-là exclusivement au cycle et donc de la protéger de manière conséquente pour qu'évidemment il n'y ait pas de conflit d'usage entre les voitures et les vélos et ça, c'est dans l'esprit de soulager le passage dans le petit boyau qui est sous la gare. Mais ça, ce n'est pas nous qui allons nous en occuper, c'était juste pour montrer la continuité cyclable.

Donc, sur Lucien Boutet, puisque c'est l'objet de la délib, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Donc, on fera du vélo rue Lucien Boutet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver les termes de la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine, pour la réalisation de la piste cyclable sur la rue Lucien Boutet ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

43. 2020-051 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) pour la réalisation d'une voie verte, avenue de la Forêt (tronçon compris entre l'avenue Charles Péguy et la Glandée)

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour la réalisation d'une voie verte, avenue de La Forêt (tronçon compris entre l'avenue Charles Péguy et la Glandée).

Il n'a échappé à personne qu'il y a déjà une voie cyclable qui remonte le long de Péri et Forêt et donc là, ce dont il s'agit et on salue l'action de la Communauté d'Agglomération sur ce sujet-là, on a exposé qu'évidemment dans le secteur, ce qui serait bien, c'est de

relier tout ça à la forêt, donc la forêt domaniale et là, il y a l'extension de portion de trajet pour remonter jusque vers le carrefour de la Glandée.

Ensuite, il y aura d'autres travaux à effectuer, en particulier la sécurisation du franchissement de la route départementale et éventuellement, si un jour ça voit le jour, la sécurisation du carrefour de la Glandée, mais là, c'est un autre sujet, puisque ça nécessite à la fois des travaux considérables et également l'incorporation dans le domaine routier d'une partie de ce qui est la forêt de Fontainebleau et là, tout devient tout d'un coup encore plus compliqué, puisqu'on discute avec l'Office National des Forêts (ONF) qui est assez vigilant sur ces prérogatives en matière de terrain forestier.

Donc, on verra bien si tout ça progresse dans ce sens-là, mais en tout cas on doit travailler sur le franchissement de la départementale, puisqu'évidemment, l'objectif, c'est d'aller de l'autre côté, mais le tronçon semblait manquer. C'est-à-dire qu'on arrivait en haut de Péri/Forêt, puis on s'arrêtait là. Après, chacun se débrouille un peu. Evidemment, en vélo, on peut trouver à se débrouiller, mais ça a du sens d'effectuer et de réaliser ce tronçon-là. Voilà ce dont il s'agit.

Y a-t-il des votes ou des interventions d'abord, des questions ? Votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie de cette unanimité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine (CAMVS) et la Ville de Dammarie-lès-Lys ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant, et notamment ses avenants éventuels.

44. 2020-052 – Signature d'un protocole transactionnel

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : J'ai ensuite la signature d'un protocole transactionnel.

Il s'agit d'une affaire assez ancienne et pour laquelle il y a là moyen de régler un litige qui nous opposait donc à une des employées de la Ville. Cette affaire a été particulièrement compliquée parce qu'au fond, il s'agit de divergences d'interprétation entre certains médecins. Donc, certains ayant émis un avis d'inaptitude au travail et ils se sont ensuite repris.

Bref, tout ça a duré quand même fort longtemps. Il est évident que pour des raisons d'un minimum de confidentialité, on ne peut pas rentrer dans un certain nombre de détails. En revanche, la totalité du dossier est accessible pour ceux qui souhaitent le consulter auprès des services et là, il y a une indemnité transactionnelle qui est prévue de 75 739 € et qui mettrait fin à l'ensemble de toutes les procédures, et la négociation s'établirait à

37 500 € en contrepartie de quoi, Mme ROUX accepterait de se désister de toutes les instances qui sont actuellement pendantes.

Je suis à la disposition pour en discuter plus avant, pour ceux qui souhaitent, mais plutôt – j'allais dire – dans le silence du cabinet, parce qu'il est évident qu'il y a des choses qu'on ne peut pas exposer. Donc, il s'agit d'une forme de compromis. Evidemment, le Conseil municipal est sollicité sur cette question-là.

Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Donc, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Trois abstentions. NPPV ? Je n'en vois pas, donc je vous remercie et une nouvelle fois, les services ou moi-même, nous sommes à votre disposition si des précisions sont nécessaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser M. le Maire à signer pour la Commune le protocole transactionnel annexé à la présente délibération (à diffusion restreinte), et tout document s'y rapportant, afin de mettre un terme au différend opposant Mme Ingrid ROUX et la Commune ;
- De dire que la dépense en résultat sera prélevée sur les crédits ouverts au budget communal.

45. 2020-053 – Création de postes de saisonniers pour l'année 2020

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la création de postes de saisonniers pour l'année 2020.

Pour la saison estivale, il est proposé au Conseil municipal de créer 50 emplois non permanents, il s'agit évidemment de l'emploi pendant l'été de jeunes Dammariens. Donc, il y a des demandes, il y a évidemment ensuite des choix qui sont opérés, mais grosso modo, ça représente à peu près la demande que l'on peut avoir et là, il s'agit de 50 postes pour cet été.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. DESCOLIS : Juste une précision. Le 50, c'est basé sur un budget établi ou ?

M. BATAIL : Bien sûr.

M. DESCOLIS : D'accord. Pourquoi pas 100 ?

M. BATAIL : Il figure. Pourquoi pas 200 ? Je veux dire, c'est...

M. DESCOLIS : Non, mais 50, est-ce que c'est calculé en fonction de critères ou c'est arbitraire ?

M. BATTAIL : Il y a deux choses : c'est d'une part les besoins que formulent les services, c'est-à-dire qu'il y a nécessairement une notion d'encadrement là-dedans.

M. DESCOLIS : D'accord.

M. BATTAIL : Donc, il y a forcément l'expression de ce que nous disent les services, puis, après il y a une question budgétaire également, mais principalement, ce sont les services qui formulent ces demandes. Après, on s'adapte en fonction de l'ensemble des demandes.

Là, par exemple, on aura des changements par rapport à ce qui s'est fait dans les écoles, on ne fera pas exactement la même chose que par le passé, parce que les services ont souhaité fonctionner différemment. Ensuite, ça nous détermine un nombre et ensuite on regarde les candidatures qu'on a, mais ça *matche* à peu près.

M. DESCOLIS : La période, vu qu'on est déjà mi-juillet, la période, c'est quoi ?

M. BATTAIL : C'est l'été.

C'est juillet et août, donc à partir de maintenant pratiquement, enfin 15 jours de juillet et 15 jours d'août.

M. DESCOLIS : D'accord. Très bien. Merci.

Mme HALUSKA : Juste pour avoir vu, à voir des jeunes qui ont participé l'année dernière, c'est vraiment une excellente initiative en tout cas.

M. BATTAIL : C'est vrai qu'en général les jeunes sont assez satisfaits de leurs expériences, mais après...

Mme HALUSKA : (...) peut-être que ce serait bien, parce que je leur avais demandé comme ils avaient vécu les choses. En fait, ils avaient du mal à se repérer dans les services de la ville. Est-ce que ça ne serait pas possible à un moment de les regrouper tous, les 50, et à l'occasion, de parler un peu de la Ville ? Formation citoyenne ?

M. BATTAIL : Mais là on peut...

Intervention hors micro

M. BATTAIL : Le problème, oui, c'est ça, c'est-à-dire qu'ils viennent successivement...

Mme HALUSKA : Oui, mais en accord avec les établissements.

M. BATTAIL : De manière générale, quand ils arrivent dans un service, le service leur parle du fonctionnement du service.

Alors, j'interromps la séance du Conseil municipal et je passe la parole à M. ROGISSART.

Baptiste ROGISSART [*intervention hors micro*]

M. BATTAIL : Donc, sur cette création, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Eh bien, merci pour tous ces jeunes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De créer 50 emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité ;
- De dire que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade précité ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

46. 2020-054 – Modification des statuts de la régie dotée de l'autonomie financière - Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ensuite, il y a la modification de la régie dotée de l'autonomie financière à l'Espace Pierre Bachelet.

Il s'agit d'un sujet vraiment très administratif pour encadrer le fonctionnement de la régie de l'Espace Pierre Bachelet. L'objet de la régie, c'est la commercialisation des deux salles, on en a déjà parlé et également envers les professionnels, et donc il y a le mode de fonctionnement de cette régie et son organisation générale qui est prévu par le document qui vous est remis.

Donc, ce que l'on peut dire en résumé, c'est que les recettes et les dépenses sont individualisées dans un budget distinct qui est annexé à celui de la Commune – c'est ce qu'on a vu précédemment – et le service public de gestion de l'Espace Pierre Bachelet reste intégré à la collectivité et ne dispose pas de personnalité morale propre. Donc, il y a un conseil d'exploitation – c'est ce qu'on a vu également – et l'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la Ville. L'ordonnateur de la régie est le maire qui est donc responsable de tout ce qui se passe et par délégation l'adjoint qui est en charge. Je voyais que Dominique MARC souriait, mais il ne faut pas croire que dans cette affaire-là, honnêtement, on recherchait toutes sortes de responsabilités, non.

Il n'y a aucun souci, c'est juste vraiment de l'organisation administrative pour encadrer le fonctionnement de cette régie et justement sécuriser le fonctionnement des uns et des autres et qu'il n'y ait pas matière à apporter critique de l'action de tel ou tel en matière financière. Voilà ce dont il s'agit.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Trois abstentions. NPPV ? Je n'en vois pas. Eh bien, je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De modifier les statuts de la régie dotée de l'autonomie financière – Espace Pierre Bachelet tels que présentés.

47. 2020-055 – Dématérialisation de la procédure de convocation et d'envoi des dossiers aux élus pour le Conseil municipal

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la dématérialisation de la procédure de convocation et d'envoi des dossiers aux élus pour le Conseil municipal.

Alors, nous sommes engagés il y a déjà un certain temps dans une démarche de dématérialisation. C'est l'objet de tout ça à terme. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que d'abord, il y a un encadrement très formel de tout ça, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, même si ça paraît sur le principe très simple de se dire : au fond, on a reçu son document de Conseil municipal par voie dématérialisée. C'est très encadré et d'ailleurs ça nous avait valu – dans la dernière mandature – l'action de certains qui nous disaient : mais je n'ai pas reçu mon conseil, je ne l'ai pas reçu par papier, mais vous nous aviez demandé à le transmettre par voie électronique. Ah oui, mais ça... Bref. Donc, tout ça nécessite d'être encadré.

L'objectif est effectivement ce que vous avez souligné, c'est-à-dire de limiter les documents qui sont fournis pour, évidemment, qu'ensuite chacun ait le loisir de les consulter et de les consulter à son aise. Pour certains, la voie papier reste l'alpha et l'oméga. Il y en a qui le préfère pour des tas de raisons, mais consulter des documents sur papier plutôt que par voie électronique.

Donc là, il s'agit de fournir des tablettes informatiques pour que via une application numérique, puissent être consultés les documents du Conseil municipal, d'assurer une formation, puis, de disposer du support des systèmes du service informatique.

Donc, on vous propose d'avancer dans cette voie-là et petit à petit de s'engager définitivement dans ce sujet. Il y a des tas d'écueils au fonctionnement comme ça. Enfin, les tablettes, etc., c'est bien beau, mais ensuite quand ça se bloque, puis, que le jour du conseil, ça ne s'ouvre pas, ça ne fonctionne pas, ça crée un bazar sans nom. Je parle de l'expérience que je connais à la Région, donc on dispose d'une application ; tous les documents sont téléchargeables via cette application. Je peux vous dire qu'à chaque fois et à chaque séance du conseil régional, il y a toujours une petite cellule des services informatiques qui est mise en place, et à chaque fois il y a au moins une trentaine de personnes qui arrivent là qui disent : « Je n'ai pas pu télécharger mon truc, je n'ai pas pu le regarder, je n'ai pas pu ceci, je n'ai pas pu cela ».

Donc, je veux dire, ce n'est pas aussi simple qu'il paraît de prime abord, donc il faut réfléchir sur plein de questions pour que ce soit à la fois... ça épargne tout ça, puis, qu'en même temps ça permette aux gens de travailler dans de bonnes conditions. Puisque c'est quand même ça l'objectif et l'informatique ne fait pas toujours tout. Elle est un outil, mais

quand ça fonctionne bien et on en sait quelque chose pour ce qui nous est arrivé récemment, puisque tout ça aussi doit faire l'objet de procédure de sécurisation.

Voilà ce dont il est question et nous vous demandons d'approuver le projet de dématérialisation, d'approuver la procédure d'envoi des dossiers du Conseil municipal par cette voie et de m'autoriser à signer tous les documents qui s'y rapporteront.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Mme HALUSKA ?

Mme HALUSKA : Oui, sur la dématérialisation justement. Pour éviter peut-être le problème, c'est qu'il reste au moins un dossier par liste papier, comme ça au moins on est sûr dans un premier temps. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. BATTAIL : Oui, on peut envisager tous les modes de fonctionnement. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet-là que tous les documents administratifs – quand on fait référence à des comptes administratifs, à des choses comme ça – ils sont disponibles en mairie sur demande des élus, donc vous n'avez pas de souci avec ça.

Mme HALUSKA : Est-ce que vous pouvez me rappeler le délai entre le moment où on a les papiers, enfin les dossiers et le Conseil municipal, le délai minimum ?

M. BATTAIL : Alors, c'est cinq jours francs, c'est ça.

Mme HALUSKA : D'accord. Merci.

M. BATTAIL : Cinq jours francs pour le... Le règlement intérieur fixe aussi un certain nombre d'autres dispositions en particulier concernant tout ce qui est les vœux ou les questions annexes au Conseil municipal. On fera un petit groupe de travail – comme on avait fait la dernière fois – pour avancer sur ces questions-là. L'idée, c'est d'encadrer un peu les choses, puis, juste pour qu'on connaisse la règle du jeu, ensuite, il n'y a plus de sujet avec ça, puisque vous pouvez avoir des sujets sur la date à laquelle on avait reçu telle chose, etc., donc il vaut mieux l'encadrer par un règlement intérieur qui peut fixer d'ailleurs des tas de choses et on peut penser à des tas de choses dans le cadre de ce règlement intérieur.

Y a-t-il des oppositions à cette avancée vers la dématérialisation ? Non. Abstentions ? NPPV ? Ecoutez, je vois que tout le monde aime l'électronique et l'informatique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le projet de dématérialisation et la mise à disposition d'une tablette pendant le Conseil municipal ;
- d'approuver la procédure d'envoi des dossiers du Conseil municipal (convocation, dossiers...) aux membres du Conseil municipal ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la démarche de dématérialisation précitée.

48. 2020-056 – Création d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le dernier sujet concerne la création d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie covid-19.

Vous avez les modalités administratives suivant lesquelles cette prime peut être décidée dans les collectivités. Nous vous proposons donc d'instaurer une prime en faveur des agents qui sont intervenus pendant le temps du confinement, du 17 mars au 10 mai 2020 sur leurs postes de travail habituels ou pour d'autres missions sur Dammarie-lès-Lys à la demande de leurs directions. On souhaite ainsi s'adresser avant tout aux personnels qui ont été mobilisés directement sur place.

Alors, il ne s'agit pas de dénigrer ce qu'est le travail à distance, ce n'ai pas le sujet, mais je rappelle que l'ensemble des personnels ont déjà été rémunérés, puisqu'on a maintenu l'ensemble de toutes les rémunérations, y compris celles des personnes qui interviennent à temps partiel et dans le domaine de l'animation, etc., puisqu'on s'est fondé sur ce qui avait existé les années précédentes pour considérer que les plannings auraient été ceux-là. Donc, il s'agit au fond de gratifier particulièrement ceux qui ont eu une action sur place et qui ont contribué ainsi à faire que tout se passe le moins mal possible.

Cette prime, on a établi un critère. On la fixe à 30 € par jour d'intervention avec un maximum de 1 000 €, puisque c'est ce à quoi la loi nous autorise, puis, évidemment, ensuite les cas seront examinés les uns après les autres en fonction des plannings des uns et des autres, de la façon dont ils ont travaillé, etc. On a déjà avancé sur le sujet, mais il fallait évidemment que le Conseil municipal ait accordé au maire et aux équipes la possibilité d'avancer sur cette question-là.

J'ai souhaité dès le départ qu'on travaille sur cette chose-là, puis, la mise en œuvre, c'est maintenant et il fallait que le Conseil municipal délibère sur cette question. Voilà ce que je peux vous dire.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? On va le mettre aux voix. Votes contre ? Pardon, M. DESCOLIS ?

M. DESCOLIS : Non, pas ce sujet-là. Excusez-moi.

M. BATAIL : D'accord. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Eh bien, je vous remercie pour l'ensemble de nos agents que je profite ici de remercier pour toutes les actions qui ont été menées. J'ai déjà évoqué des actions solidaires qui ont été menées, mais il y a aussi l'action des agents qui – dans la grande majorité des cas – n'ont jamais été défaillants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents qui sont intervenus, pendant le temps de confinement du 17 mars au 10 mai 2020, sur leur poste de travail habituel ou pour d'autres missions sur Dammarie-lès-Lys, à la demande de leur direction.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 30 € par jour d'intervention et d'un maximum de 1 000 €.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : M. DESCOLIS, je crois que vous aviez...

M. DESCOLIS : Oui, un dernier mot. Merci pour votre patience. On est désolé, on avait beaucoup de questions, c'est les premiers, donc... à une minute près, on a exactement le même temps que la réunion que l'Agglomération de vendredi dernier. Donc, les marathons de réunions, on commence à connaître là.

M. BATAIL : Je ne cherchais pas à établir un record, mais je...

M. DESCOLIS : Non, je n'ai pas dit ça.

M. BATAIL : Je n'avais pas d'objectif en la matière. Là, c'est quand même assez exceptionnel à deux titres : le premier, c'est que vous m'avez entendu pratiquement exclusivement, ce n'est pas en général l'esprit de la maison, c'est-à-dire qu'on met tout le monde à contribution. Donc, déjà c'est un peu plus animé et un peu moins monologue. Donc, ça, de toute façon, c'est peut-être exceptionnel cette fois-ci, mais à la fois parce qu'il y avait des délibérations qui concernaient l'organisation du Conseil municipal, donc ça me regardait plutôt moi, puis, parce que pour ce que je vous ai dit concernant le budget, c'était un peu normal aussi, puisque ce budget c'est l'équipe précédente qui l'a élaboré et que dans l'équipe précédente, c'est moi qui m'en occupais, donc voilà.

Mais le souhait c'est que vraiment tout ça fonctionne de manière un peu différente à l'avenir et le deuxième sujet, c'est que nous n'avons que très rarement des ordres du jour aussi longs, conséquents. Là, il y avait toutes les nominations, il y avait plein de choses. En règle générale, on essaie de maintenir des séances de Conseil municipal plus ramassées pour qu'on termine plutôt aux alentours de 20h-20h30 plutôt qu'à 23h.

Là, je suis le premier à regretter, mais il y a eu aussi toute la période de confinement qui a fait qu'un certain nombre de sujets ont été aussi repoussés et qu'au fond c'est la conjonction d'un Conseil municipal d'installation et des décisions qui n'ont pas été validées par le conseil pendant la période d'urgence, donc voilà pourquoi.

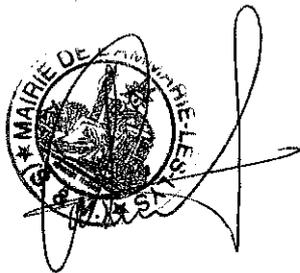
Et je présente mes excuses et nous œuvrerons pour que ça soit plus court, étant entendu que les débats sont évidemment indispensables à la vie d'un Conseil municipal et on vous en remercie.

Bonne soirée.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Dominique THÉRAULAZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique THÉRAULAZ', written over the printed name.